

L'ENVIRONNEMENT

en Principauté de Monaco



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Sommaire

S.A.S. LE PRINCE ALBERT II, UN CHEF D'ÉTAT ENGAGÉ	04
PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ : UNE PRIORITÉ	24
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : PLAN ÉNERGIE CLIMAT	32
VILLE DURABLE ET CADRE DE VIE	38
NEWS OF THE YEAR	50

Sous l'impulsion de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, la politique du Gouvernement en matière de développement durable et d'environnement est structurée autour de quatre axes stratégiques prioritaires :

- La politique énergétique et climatique ;
- La gestion du patrimoine naturel et la protection de la biodiversité ;
- Les actions en faveur d'une ville durable et du cadre de vie ;
- La mobilisation de la communauté monégasque.

Cette volonté politique en matière de développement durable trouve aussi son expression dans la Loi n° 1.456 du 12/12/2017 portant Code de l'environnement couvrant l'ensemble des volets liés à la protection de la nature et des milieux, aux pollutions, aux risques et nuisances, au renforcement de la qualité de vie et à la gestion de l'énergie.



S.A.S. LE PRINCE ALBERT II UN CHEF D'ÉTAT ENGAGÉ

AGENDA ENVIRONNEMENTAL 2017-2018 DE S.A.S. LE PRINCE ALBERT II DE MONACO

LES EXPLORATIONS DE MONACO

4 AVRIL 2017 // LANCEMENT DES EXPLORATIONS DE MONACO AU MUSÉE OCÉANOGRAPHIQUE DE MONACO

S.A.S. le Prince Albert II a présenté le lancement, le 4 avril 2017, de la campagne 2017 / 2020 des Explorations de Monaco, au Musée océanographique, renouant, à quelque 120 ans de distance, avec les explorations scientifiques maritimes initiées par Son trisaïeul, le Prince Albert I^{er}.

Les Explorations de Monaco ont pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance des mers et des océans et d'attirer l'attention du public et des décideurs partout dans le monde afin de favoriser les actions de conservation d'initiative locale ou d'envergure internationale.

Polyvalent et modulaire, équipé de 6 laboratoires de recherche, les Explorations de Monaco utilisent le M/V Yersin, un navire qui permet de voyager, d'explorer et d'enseigner en offrant des conditions de travail et de sécurité optimales. La campagne scientifique durera trois ans.

Son but : permettre à la communauté scientifique internationale de disposer d'une plateforme de recherche itinérante sur laquelle des chercheurs du monde entier se succéderont durant cette période. Ce programme de recherche est activement soutenu par le Gouvernement princier, via la mise à disposition de ressources humaines, matérielles et financières, la Fondation Prince Albert II de Monaco, l'Institut océanographique – Fondation Prince Albert I^{er} de Monaco et le Centre Scientifique de Monaco.

La campagne est fondée sur les recommandations d'un Comité d'Orientation Scientifique (COS) composé



1 • Lancement des Explorations de Monaco au Musée océanographique de Monaco © Michel DAGNINO / Musée océanographique

2 • Départ du M/V Yersin depuis le Yacht Club de Monaco © Gaetan LUCI / Palais Princier

3 • S.A.S. le Prince à Madère sur le M/V Yersin – 1^{ère} étape en Macaronésie © Olivier Borde / Monaco Explorations

de 10 scientifiques de renommée internationale et dirigé par le Professeur Rampal. Son objectif premier est de sélectionner des programmes de recherche et d'assurer le choix des projets. La démarche sera complétée par des actions de sensibilisation, de communication et de médiation.

// 27 JUILLET 2017 // DÉPART DU M/V YERSIN DEPUIS LE YACHT CLUB DE MONACO

Le 27 juillet 2017, le Couple Princier et Leurs Enfants, le Prince Héritaire Jacques et la Princesse Gabriella, étaient à bord du bateau scientifique M/V Yersin afin d'assister à la cérémonie du départ du navire, depuis le Yacht Club de Monaco, et dont le retour en Principauté est prévu au mois de juin 2020.

// 5 SEPTEMBRE 2017 // S.A.S. LE PRINCE À MADÈRE SUR LE M/V YERSIN – 1^{ère} ÉTAPE EN MACARONÉSIE

S.A.S. le Prince Albert II S'est rendu au Portugal du 5 au 7 septembre 2017 pour une visite à caractère diplomatique, historique et scientifique.

Le 5 septembre, le Prince Souverain a rencontré au Palais national de Belém à Lisbonne S.E. M. Marcelo Rebelo

de Sousa, président de la République du Portugal. Ensemble, ils ont évoqué les relations entre les deux pays, les questions de la protection de l'Environnement et plus particulièrement le sujet des Aires Marines Protégées (AMP).

Dans la journée, S.A.S. le Prince S'est rendu à Funchal, sur l'île portugaise de Madère, pour la première étape du navire M/V Yersin des Explorations de Monaco en Macaronésie.

Cette première étape scientifique revêt également un caractère historique car S.A.S. le Prince Albert II est revenu dans les pas de Son trisaïeul, le Prince Albert I^{er}.

Au cours de Sa visite sur l'île de Madère, le Prince Souverain a inauguré la Place Albert I^{er} à Funchal, en présence des autorités madériennes, d'une délégation monégasque et de la population locale.

S.A.S. le Prince Albert II a ensuite assisté à l'ouverture de l'exposition « Un Prince explorateur. Albert I^{er} de Monaco à la découverte de Madère », qui s'est tenue au Musée d'Histoire naturelle de Funchal jusqu'au 7 janvier 2018.

Cette exposition, réalisée par les Archives du Palais Princier en coordination avec le Musée océanographique, les Archives audiovisuelles de Monaco et le Musée d'Histoire

naturelle de Funchal, est conçue comme un carnet de voyage qui suit le parcours à Madère du Prince Albert I^{er} entre 1879 et 1912 au travers de sa correspondance, de son journal personnel, de nombreuses photographies d'époque, d'instruments scientifiques et des tableaux de Louis Tinayre.

Lors de ses nombreux voyages sur l'île, le Prince Albert I^{er} a effectué des observations scientifiques, essais de matériels océanographiques et six de ses campagnes océanographiques se sont déroulées dans les eaux de Madère.

À Madère, S.A.S. le Prince Albert II a séjourné à bord du M/V Yersin, avec l'équipage et des scientifiques des Explorations de Monaco.

// 6 SEPTEMBRE 2017 // ATELIER SUR LE PHOQUE MOINE SUR LE M/V YERSIN, À L'INITIATIVE DE LA FPAII À MADÈRE

Sur l'initiative de la Fondation Prince Albert II de Monaco, S.A.S. le Prince Albert II a participé le 6 septembre à un atelier d'experts présentant une synthèse sur le phoque moine, espèce aujourd'hui la plus menacée.

Le phoque moine est l'un des mammifères les plus menacés au monde avec seulement 500 individus recensés en Méditerranée et sur le proche atlantique. Deux problématiques majeures sont responsables de la vulnérabilité du phoque moine : d'une part les pêcheurs voient en lui un concurrent pour leur activité économique et, d'autre part, cette espèce est impactée par la dégradation de son habitat causé par l'urbanisation et le tourisme.

Dans le cadre du programme de protection mis en œuvre par le gouvernement local, les Explorations de Monaco ont mis à disposition des équipes de l'Instituto das Florestas Conservação e Natureza, le M/V Yersin et des plongeurs spécialisés pour achever la cartographie de l'habitat du phoque moine sur le nord de l'île de Madère. Dix chercheurs de trois organisations différentes se sont succédé pour dresser l'inventaire de la biodiversité des eaux de l'archipel très peu connue.

// 21 ET 22 SEPTEMBRE 2017 // S.A.S. LE PRINCE EN RÉPUBLIQUE DU CAP-VERT SUR LE M/V YERSIN

Le 21 et 22 septembre 2017, S.A.S. le Prince Albert II a effectué une visite officielle en République du Cap-Vert, dans le cadre des Explorations de Monaco.

À Mindelo (île de Sao Vicente), S.A.S. le Prince, le président du Cap-Vert, S.E. M. Jorge Carlos De Almeida Fonseca, ainsi que leurs délégations ont été

accueillis par le maire de Sao Vicente, et par M. Robert Calcagno, directeur du musée océanographique de Monaco et responsable de la cellule campagne des Explorations de Monaco.

S.A.S. le Prince S'est rendu à l'Ocean Science Center de Mindelo (O.S.C.M), où Il a été accueilli en compagnie du Pr Astrigilda Silveira, vice-recteur de l'université du Cap-Vert, du Dr Osvaldina Silva, président de l'Instituto Nacional de Desenvolvimento das Pescas (I.N.D.P), du Pr Peter Herzig, directeur de GEOMAR Helmholtz Centre for Ocean Research Kiel par M. Paulo Cafôfo, maire de Funchal (Madère).

M. Carlos Ferreira Santos, consul honoraire d'Allemagne au Cap-Vert, responsable de l'O.S.C.M, fut le maître de cérémonie de l'événement. Après les allocutions de bienvenue des trois responsables, S.A.S. le Prince a prononcé un discours.

Par la suite, M. Robert Calcagno, M. Rui Freitas, responsable scientifique de la mission Cap-Vert des Explorations de Monaco et le Dr Björn Fiedler de GEOMAR, ont présenté la mission.

À l'issue de ces présentations, S.A.S. le Prince S'est dirigé vers la salle de vidéoconférence de l'O.S.C.M pour échanger avec 267 écoliers, collégiens et lycéens monégasques, connectés à partir de la salle de conférences du Musée océanographique de Monaco.

Lors du déjeuner, le Souverain a offert à la République du Cap-Vert, un scinque géant Cabo Verde Chinioninia coctei, collecté par le Prince Albert I^{er} sur l'îlot Branco en 1901. Cette donation revêt un caractère particulier car le scinque géant est considéré comme éteint. Le Cap-Vert, n'ayant pas conservé de spécimens de cette espèce, cette donation signifie un retour sur site d'un patrimoine génétique, scientifique et culturel important.

S.A.S. le Prince a invité le Président Fonseca et sa délégation à visiter le navire M/V Yersin.

Après le départ du Président Fonseca et de sa délégation, le navire a quitté le port de Mindelo pour rejoindre l'îlot Branco en fin d'après-midi.

Au cours du dîner à bord du M/V Yersin, S.A.S. le Prince a fait le point sur les recherches en cours, avec le Dr Raquel Vasconcelos, de l'université de Porto, le Dr Aurélien Mirallès du Musée national d'Histoire naturelle de Paris, Mme Sonia Araujo-Lopes, directrice du service de la Conservation de la nature à la direction nationale de l'environnement du Cap-Vert et M. Kenny Delgado, naturaliste (Association locale Biosfera1).

Le navire M/V Yersin a fait route vers l'île de Boa Vista et a accosté au petit matin au port de Sal Rei.



4



4

4 • S.A.S. le Prince en République du Cap-Vert
© Olivier Borde / Monaco Explorations

5 • S.A.S. le Prince en Martinique
© Olivier Borde / Monaco Explorations



5

Par la suite, S.A.S. le Prince a accueilli à bord du Yersin, M. Christophe Eizaguirre de la « London Queen Mary University », accompagné de 15 responsables de 10 organisations non gouvernementales du Cap-Vert ou institutions scientifiques et impliquées dans la protection des tortues marines.

À l'issue d'échanges avec ces personnalités, l'ensemble des participants s'est dirigé vers le sud de l'île, sur la plage de Curral Velho, où ont été présentées les recherches faites par les scientifiques pour mieux comprendre la vie des tortues marines, étudier leur déplacement et leur comportement à l'aide de différentes balises, leur métabolisme, ou encore déterminer le sexe des tortues marines après leur éclosion.

S.A.S. le Prince a pu également observer la nurserie, zone qui accueille les nids de tortues marines déplacés, et où éclosent les œufs.

Un groupe de jeunes enfants dont les activités du jour étaient basées sur les tortues marines, ont reçu le livret d'éducation à l'environnement, grâce à la contribution des Explorations de Monaco.

// 26 OCTOBRE 2017 // S.A.S. LE PRINCE EN MARTINIQUE SUR LE M/V YERSIN

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a rendu hommage à l'ancien capitaine de la Calypso, Albert Falco, compagnon de plongée de longue date de Jacques Cousteau, à la réserve naturelle territoriale marine du Precheur.

Albert Falco, vétéran français de la plongée sous-marine et un champion de la conservation sous-marine, a largement contribué à la découverte et à la préservation des écosystèmes aquatiques de la Martinique. La réserve du « Precheur » porte son nom.

Dans la soirée, le Prince Albert a organisé à Fort-de-France une réunion pour partager avec près de 150 personnes, le travail des Explorations de Monaco, et plus particulièrement celui de la « mission Sargasses » en Martinique.



6 • S.A.S. le Prince à Malpelo en Colombie (sanctuaire marin) © Olivier Borde / Monaco Explorations

7 • S.A.S. le Prince sur l'île de Badu – détroit de Torres © Ariel Fuchs / Monaco Explorations



20 ET 21 MARS 2018 // S.A.S. LE PRINCE À MALPELO EN COLOMBIE (SANCTUAIRE MARIN)

S.A.S. le Prince Albert II S'est rendu sur l'île de Malpelo, au large de la Colombie, accompagné de M. Patti Londoño Jaramillo, Vice-ministre colombien des Affaires étrangères, de l'amiral Juan Soltau, responsable des intérêts maritimes de la marine colombienne, et de Robert Calcagno, chef de mission pour les Explorations de Monaco.

Le Souverain a ainsi pu participer aux travaux des équipes scientifiques en mission sur l'île de Malpelo. Il a également plongé près de la côte avec des membres de la *Fundación Malpelo* et ont tagué des requins.

Le Prince Albert II a également pris part aux travaux de l'équipe d'*Invemar Columbia* qui collecte des échantillons et identifie les espèces, et des opérateurs de véhicule télécommandé (ROV) du Centre Scientifique de Monaco.

1^{er} AU 4 NOVEMBRE 2018 // S.A.S. LE PRINCE SUR L'ÎLE DE BADU – DÉTROIT DE TORRES

S.A.S. le Prince Albert II S'est rendu sur la petite île de Badu située au milieu du détroit de Torrès qui sépare l'Australie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cette mission des Explorations de Monaco avait pour but une immersion dans la culture des insulaires du détroit.

Le Prince Souverain et l'équipe des Explorations de Monaco, dont Robert Calcagno, Directeur Général de l'Institut océanographique faisait partie, sont ainsi allés à la rencontre du peuple Badulgal (200 à 300 personnes). Tourné de manière ancestrale vers le milieu marin qui rythme aujourd'hui encore leur quotidien, l'art de ce peuple est d'ailleurs tout entier empreint de

vie marine, de légendes océanes et de totems d'animaux marins. C'est cette expression qui a conduit certains artistes insulaires à participer, en 2016, à la grande exposition *Taba Naba* au Musée océanographique de Monaco. Parmi eux, Alick Tipoti, artiste engagé originaire de l'île de Badu, qui a rencontré pour la première fois S.A.S. le Prince Albert II à cette date.

Après un accueil par les autorités locales, les anciens et les enfants de l'île, le Prince Albert et l'artiste Alick Tipoti ont abordé notamment les problèmes d'érosion des côtes insulaires lors des grandes marées (les « king's tides ») et la disparition des coraux. Ces îles éloignées sont paradoxalement en première ligne des effets de l'activité humaine, de la pollution plastique aux filets dérivants, et du réchauffement climatique.

Premier haut responsable occidental à Se rendre sur l'île de Badu, S.A.S. le Prince a pu constater les effets du réchauffement climatique sur les récifs coralliens du détroit de Torrès, victimes d'épisodes de blanchissement à répétition.

Le Prince Souverain et l'équipe des Explorations de Monaco ont par la suite participé à un conseil avec les anciens au cours duquel ils ont pu échanger sur les relations que les insulaires entretiennent avec la nature, l'utilisation des ressources, l'impact du dérèglement climatique sur leur société et l'influence du monde occidental sur leur mode de vie.

Le Prince Albert II a été particulièrement sensible aux inquiétudes de ces populations face aux menaces que font peser les changements planétaires, non seulement sur leur environnement physique mais aussi sur leur futur sociétal. L'érosion des côtes de leur île, combinée à l'érosion de leur culture ancestrale, font craindre une disparition programmée de leurs lieux et mode de vie.



8 • Monaco Ocean Week en Principauté – Signature de l'accord de Siège Pelagos (3 avril 2017) © Eric MATHON / Palais Princier

PROTECTION DES OCÉANS

// 30 MARS AU 4 AVRIL 2017 // MONACO OCEAN WEEK EN PRINCIPAUTÉ – SIGNATURE DU MANIFESTE DE MONACO LORS DE LA 8^e ÉDITION DE MONACO BLUE INITIATIVE (3 AVRIL 2017) ET SIGNATURE DE L'ACCORD DE SIÈGE PELAGOS (3 AVRIL 2017).

L'engagement de la Principauté pour la préservation des écosystèmes marins est inscrit dans son histoire, depuis l'inauguration de l'Institut Océanographique, en 1911, par le Prince Albert I^{er} de Monaco jusqu'à la création, en 2006, de la Fondation Prince Albert II de Monaco. Cette ambition de mieux comprendre les menaces qui pèsent sur l'environnement de la planète, et en particulier sur les océans, s'inscrit à nouveau dans l'agenda monégasque.

Ainsi, la *Monaco Ocean Week*, est l'occasion pour les acteurs locaux et les organisations internationales basées à Monaco de partager leurs expériences et d'approfondir la réflexion sur la conservation du milieu marin et le développement durable d'une économie « bleue ».

Plus de 30 événements ont été organisés dans des lieux emblématiques de la Principauté et ont réuni les experts locaux et internationaux, la communauté scientifique, le monde associatif et les pouvoirs publics.

// SIGNATURE DU MANIFESTE DE MONACO LORS DE LA 8^{ème} ÉDITION DE MONACO BLUE INITIATIVE

Dans le cadre de la *Monaco Ocean Week* qui a réuni près de 1 000 participants autour d'une trentaine d'événements, a été publié le *Manifeste de Monaco pour l'Océan* afin d'alerter les États, les ONG, les Institutions nationales et internationales, les entreprises et les

scientifiques sur la nécessaire union de toutes leurs énergies au service de la préservation de l'océan et de l'ensemble des écosystèmes marins de la planète.

La préservation des océans est le 14^e des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) énoncés par les Nations Unies. *Le Manifeste de Monaco pour l'Océan* rappelle son rôle déterminant, non seulement dans les équilibres climatiques et météorologiques, mais également pour la vie quotidienne de l'ensemble des habitants de la planète.

Aujourd'hui, plus d'un milliard de nos contemporains trouvent dans les ressources halieutiques leur source principale de protéines animales. Les zones littorales abritent près de la moitié de la population mondiale. Plus de 80 % de nos échanges commerciaux se font par voie maritime. Demain, c'est une grande part de notre énergie, de notre alimentation et de nos matières premières qui proviendra de l'océan.

Plus de 150 participants ont déjà signé le *Manifeste de Monaco pour l'Océan* et appellent l'ensemble des acteurs concernés à coordonner leurs efforts afin de créer une nouvelle alliance entre l'humanité et l'océan, seule à même de garantir notre avenir et celui de la Terre.

// SIGNATURE DE L'ACCORD DE SIÈGE PELAGOS

Le 3 avril 2017, la Résidence du Ministre d'État de Monaco a accueilli la Cérémonie de signature de l'Accord de siège entre le Gouvernement Princier, les Parties et le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos.

Ce moment fort, qui s'est inscrit en marge des événements de la *Monaco Ocean Week*, s'est déroulé en présence de S.A.S. le Prince Albert II et des Ministres de l'environnement français et italien, Ségolène Royal et Gian Luca Galletti. La signature de l'Accord de siège permet la reconnaissance des statuts juridiques du Secrétariat Permanent de Pelagos, en Principauté.



10 AVRIL 2017 // 32^e RÉUNION EN PRINCEAUTÉ DE L'OCEAN ENERGY SYSTEMS (OES)

Le 10 avril 2017, s'est tenue la 32^e réunion de l'*Ocean Energy Systems*, à Monaco, en présence de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et des délégués des 24 pays membres de l'Organisation.

Fondé en 2001, l'*Ocean Energy Systems* (OES) est une initiative technologique internationale consacrée à l'énergie marine. Ce groupe de travail dépend de l'Agence Internationale de l'Énergie à Paris. La mission de l'OES est de faire en sorte que l'énergie provenant de la mer devienne de plus en plus durable dans le futur. À cet effet, l'OES a pour objectif de promouvoir le développement des technologies et surtout le partage des informations les plus pertinentes entre les différents pays membres, a expliqué M. Henry Jeffrey, président de l'OES. Les recherches en matière d'énergies tirées de la mer s'orientent selon cinq principales directions : les vagues, la température de l'océan, les marées, la salinité et les courants.

À l'occasion de cet événement piloté par le Comité National monégasque du Conseil Mondial de l'Énergie, en partenariat avec le Gouvernement princier et la Fondation Prince Albert II de Monaco, M. Henry Jeffrey, a remis le rapport annuel de l'*Ocean Energy Systems* au Prince Souverain.

9 JUIN 2017 // PREMIÈRE CONFÉRENCE MONDIALE SUR L'OCÉAN À L'ONU – NEW YORK

L'ONU a accueilli, du 5 au 9 juin 2017, à New York, sa première conférence mondiale sur l'Océan, en

lien avec la question du climat et a soutenu à cette occasion, sous la forme d'un « Appel à l'action », la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable n°14 (ODD 14) qui prévoit de « *conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* ». L'ambition affichée de l'ODD 14 est de prendre des mesures capables de préserver 10 % des océans d'ici à 2020, au lieu de moins de 4 % actuellement.

Cette réunion de cinq jours était la première du genre aux Nations Unies pour évoquer les problèmes auxquels les océans sont confrontés, du blanchissement des coraux à la pollution plastique, en passant par la surpêche ou la montée du niveau des eaux, en raison du changement climatique.

En ouverture de la conférence, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a exhorté les États à mettre de côté leurs intérêts particuliers pour sauver les océans et éviter une « catastrophe mondiale ».

Le même jour, S.A.S. le Prince Albert II a prononcé une allocution à la tribune de l'Organisation des Nations Unies, en séance plénière : « *Nous nous décidons enfin à établir des règles pour répondre au défi de la préservation des mers, comme en témoigne cette conférence. Aujourd'hui, nous savons aussi les formidables opportunités dont les océans sont porteurs, à condition que nous soyons capables de les protéger et de les exploiter de manière durable* », a déclaré le Souverain.

Après des entretiens bilatéraux, avec M. Petteri Talaas, Secrétaire Général de l'Organisation Météorologique Mondiale et M. Antonio Guterres, Secrétaire Général



9 • 32^e réunion en Principauté de l'Ocean Energy Systems (OES) © Eric MATHON / Palais Princier
 10 • Arrivée Place du Palais du «London to Monaco cycle ride» © Gaetan LUCI / Palais Princier

de l'ONU, le Souverain a co-présidé le dialogue de partenaires portant sur l'acidification des océans.

// 17 JUIN 2017 // VISITE DU SANCTUAIRE PELAGOS

S.A.S. le Prince Albert II a visité le sanctuaire de Pelagos, le 17 juin 2017, en compagnie de Giuseppe Notarbartolo di Sciarra, scientifique, spécialiste des milieux marins et président de l'Institut de recherche Tethys. Il est l'un des principaux artisans de la création du sanctuaire de Pelagos.

Cette visite s'est effectuée dans le cadre du tournage du documentaire de Danielle Ryan intitulé «*The Map to Paradise*», consacré à la naissance du mouvement des Aires Marines Protégées et à la protection des fonds marins.

// 8 SEPTEMBRE 2017 // S.A.S. LE PRINCE PARTICIPE AU SEGMENT DE HAUT NIVEAU DU CONGRÈS IMPAC 4, AU CHILI

Le 4^e congrès international des Aires Marines Protégées (AMP) s'est tenu au Chili du 4 au 8 septembre 2017. Le congrès IMPAC réunit tous les quatre ans l'ensemble des gestionnaires de la mer pour travailler autour de la protection de la biodiversité marine et du développement durable des activités.

La Fondation Prince Albert II de Monaco a participé à l'ensemble du congrès IMPAC 4, à la Serena. Ce fut l'occasion de travailler notamment au renfort des actions du Trust Fund pour la Méditerranée en participant à différents «side-events» consacrés au financement durable des AMP. Fortement impliquée

dans le développement des AMP, aussi bien dans les régions les plus reculées, en Arctique et en Antarctique, qu'en Méditerranée, la Fondation se réjouit du renforcement des réseaux de gestion d'AMP dans le monde.

Ce Congrès technique et scientifique a été suivi d'une réunion politique internationale le 9 septembre, à Vina del Mar à laquelle S.A.S. le Prince Albert II a participé aux côtés de Mme Michelle Bachelet, présidente du Chili et de plusieurs ministres, notamment de pays d'Amérique latine. À l'occasion de ce déplacement, le Prince Souverain a reçu, le 8 septembre, le Prix National de l'Environnement, à Santiago du Chili, par la Fondation Recyclapolis.

// 26 SEPTEMBRE 2017 // ARRIVÉE PLACE DU PALAIS DU «LONDON TO MONACO CYCLE RIDE»

Organisé par la *Blue Marine Foundation*, avec le soutien de la Fondation Prince Albert II de Monaco, le «London to Monaco cycle ride» a eu lieu du 17 au 26 septembre 2017. Cet événement est destiné à renforcer la collaboration des deux entités sur des projets de conservation des mers et des océans. Les cyclistes sont partis de Londres et arrivés à Monaco, Place du Palais, où ils ont été accueillis, après avoir parcouru 1 400 kilomètres, par S.A.S le Prince Albert II.

«*Les Océans sont plus que jamais au cœur de notre avenir commun. Le «London to Monaco cycle ride» constitue une merveilleuse occasion de sensibiliser sur la nécessité de protéger nos océans fragiles*», a indiqué S.A.S. le Prince Albert II de Monaco.



11 • 1^{er} Monte-Carlo Gala for the Global Ocean - en présence de Leonardo Di Caprio qui reçoit le prix de la Fondation du Prince Albert II remis par S.A.S. le Prince – Terrasses du Casino © Getty Images / FPA2
 12 • Conférence Our Ocean à Malte © Eric MATHON / Palais Princier

28 SEPTEMBRE 2017 // 1^{er} ÉDITION DU MONTE-CARLO GALA FOR THE GLOBAL OCEAN - MONACO

Le 28 septembre 2017, la Fondation Prince Albert II de Monaco a organisé un gala exceptionnel sur les Terrasses de l'Opéra de Monte-Carlo, qui a permis de lever plusieurs millions de dollars grâce à la générosité des donateurs présents à la soirée, une somme qui financera des initiatives en faveur d'une gestion durable des océans.

Présidé par S.A.S. le Prince Albert II venu accompagné de S.A.S. la Princesse Charlene, le premier Gala de Monte-Carlo pour les Océans a débuté par un discours du Prince Souverain, qui a souligné à quel point il est important de préserver nos océans et de protéger les habitats naturels marins.

Lors de ce Gala, S.A.S. le Prince Souverain a remis à l'acteur oscarisé et militant écologiste Leonardo DiCaprio le Prix de la Fondation Prince Albert II de Monaco, pour son formidable travail en faveur de la protection et de la préservation de notre planète.

5 ET 6 OCTOBRE 2017 // CONFÉRENCE OUR OCEAN À MALTE

Organisée par l'Union européenne, la conférence *Our Ocean* s'est tenue à Malte les 5 et 6 octobre 2017. Cet événement initié par M. John Kerry vise à inspirer et renforcer une nouvelle génération de leaders, d'entrepreneurs, de scientifiques, mais aussi la société civile pour identifier des solutions et s'engager dans des actions en faveur d'un océan géré durablement.

Au cours de cette conférence, la Fondation Prince Albert II de Monaco a organisé deux « Side-Events » ; le premier, qui associait S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et S.A.R. le Prince de Galles, avait pour thème les coraux et a donné lieu à une déclaration conjointe proposée par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et S.A.R. le Prince Charles.

L'Australie, les îles Cook, les îles Fiji, la France, la Polynésie Française, Grenade (Antilles), l'Indonésie, Mexico, Monaco, Niue (Pacifique Sud), Palau et les Seychelles, ont également signé cette déclaration, soulignant leur volonté de conjuguer leurs efforts pour préserver les coraux et la vie des nombreuses populations qui en dépendent.

Le second « Side-Event », co-organisé avec l'*International Sustainable Unit* de S.A.R. le Prince de Galles, était consacré à l'économie bleue et a permis de démontrer que la gestion durable des océans portait un grand potentiel de développement économique. La nécessité de nouer des partenariats entre tous les acteurs, y compris ceux de la finance et du monde économique a été soulignée.

Un accord-cadre a par ailleurs été signé, le 5 octobre 2017, entre la Fondation Tara Expéditions, la Fondation Prince Albert II de Monaco et le Centre Scientifique de Monaco, dans le cadre des Explorations de Monaco. Cet accord permettra de promouvoir la réalisation d'objectifs communs entre les parties et la création de synergies, afin d'optimiser et de valoriser leurs efforts respectifs pour la connaissance de l'Océan.



13 • Événement de haut niveau en Principauté entre Monaco et la Suède - signature d'une Déclaration de coopération entre les 2 pays La Suède et Monaco s'unissent pour la protection des océans et la navigation durable © Axel BASTELLO / Palais Princier

Le 6 octobre, le Prince Souverain S'est exprimé au sujet des Aires Marines Protégées (AMP), lors d'une allocution au cours de laquelle Il a annoncé les efforts du gouvernement de la Principauté et de Sa Fondation pour soutenir et poursuivre le développement d'un Fond Fiduciaire pour les AMP de Méditerranée, outil indispensable à la gestion effective des AMP.

S.A.S. le Prince Albert II a, par ailleurs, annoncé officiellement le lancement du deuxième appel à projet « *Beyond Plastic Med* ». Ce projet vise à soutenir les efforts des ONG et des collectivités territoriales qui veulent conduire des actions innovantes pour lutter contre la pollution plastique sur les rives de la Méditerranée.

// 13 OCTOBRE 2017 // ÉVÉNEMENT DE HAUT NIVEAU EN PRINCIPAUTÉ ENTRE MONACO ET LA SUÈDE - SIGNATURE D'UNE DÉCLARATION DE COOPÉRATION ENTRE LES DEUX PAYS

La Suède et Monaco s'unissent pour la protection des océans et la navigation durable

En présence de S.A.S. le Prince Albert II et S.A.S. le Prince Carl Philip de Suède, les représentants de la Suède en France et à Monaco (ainsi que leurs homologues monégasques, parmi lesquels la Fondation Prince Albert II de Monaco) ont organisé conjointement un événement de haut niveau, du 12 au 14 octobre 2017, consacré à la protection des océans et à la navigation durable.

Pour faire suite à la Conférence des Océans qui s'est tenue aux Nations Unies à New York, en juin 2017,

la Suède et Monaco ont souhaité unir leurs forces et mener des actions concrètes en permettant des échanges d'expériences et de savoir-faire en matière de protection des océans.

La Suède et Monaco partagent un engagement fort pour la conservation des mers, mais aussi pour le soutien de la mise en application de l'objectif de développement durable n°14 (ODD 14) qui figure à l'ordre du jour de l'agenda des Nations Unies en 2030.

La mer Baltique et la mer Méditerranée se situent au cœur des préoccupations des deux pays, de même que les liens entre ces deux mers. Les engagements dédiés à l'amélioration de la situation dans ces deux mers ont mené Monaco et la Suède à développer des recherches consacrées à ce thème ainsi qu'une coopération mêlant des acteurs de différents niveaux: gouvernements, collectivités locales, universités, entreprises.

// 8 ET 9 AVRIL 2018 // 9^e ÉDITION DE LA MONACO BLUE INITIATIVE, EDIMBOURG (ÉCOSSE)

Lancée en 2010 par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, la *Monaco Blue Initiative* est une plateforme de discussion co-organisée par l'Institut Océanographique - Fondation Albert I^{er}, Prince de Monaco et la Fondation Prince Albert II de Monaco. Elle réunit ses membres une fois par an pour aborder les défis mondiaux présents et à venir de la gestion et de la conservation des océans.

La 9^e édition de la *Monaco Blue Initiative* s'est tenue du 8 au 9 avril 2018 à Edimbourg en partenariat avec l'Université d'Edimbourg et sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et de S.A.R. la Princesse Anne, chancelière de l'Université.

Quelque 100 participants venus du monde entier issus des milieux politiques et gouvernementaux, d'organisations internationales, de la société civile, des secteurs scientifiques et privés, ont pu échanger leurs opinions et leur expérience autour de trois thématiques : «La croissance Bleue», «Les Aires Marines Protégées et le changement climatique», «Les Aires Marines Protégées et l'aquaculture».

/// 26 SEPTEMBRE 2018 // 2^e ÉDITION DU MONTE-CARLO GALA FOR THE GLOBAL OCEAN - MONACO

Le 26 septembre 2018, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, accompagné de S.A.S. la Princesse Charlène, a présidé le deuxième *Monte-Carlo Gala for the Global Ocean* en présence de nombreux artistes internationaux et philanthropes mobilisés en faveur de la protection de l'Océan. Sous le marteau de Simon de Pury, une vente aux enchères exceptionnelle a rythmé une soirée de prestige placée sous le thème des «vingt mille lieues sous les mers». Un grand succès pour cette soirée de levée de fonds en faveur des actions de conservation marine menées par la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Lors de Son allocution, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a rappelé les menaces pesant sur l'environnement marin «*Aujourd'hui, les océans, ces masses d'eau, qui représentent plus d'un milliard de kilomètres cubes, sont fragilisés. Aujourd'hui, ces étendues qui couvrent plus des deux-tiers de la Planète sont menacées comme jamais elles ne l'ont été dans l'histoire. Aujourd'hui, les océans ont besoin de nous (...) Ils ont besoin que nous les protégeions. Ils ont besoin que nous inventions un nouveau rapport avec eux : plus attentif, plus responsable, plus durable. C'est ce que Ma Fondation s'attache à faire, depuis douze ans maintenant.*»

Lors de ce Gala, Orlando Bloom a été honoré du «Prix spécial de la Fondation Prince Albert II de Monaco» en reconnaissance de ses actions de sensibilisation du grand public quant aux enjeux liés à la protection de l'environnement.

Acceptant le prix des mains du Prince Souverain, l'acteur a souligné : «*L'urgence du changement climatique n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui. La science est claire. Que diront-ils de nous dans cent ans ? Que nous savions*

et sommes restés sans rien faire ? Le monde change et avec lui nous devons changer nos habitudes. Donc, je vous mets au défi de penser à l'impact que vous avez, ainsi qu'à l'héritage que vous laissez à vos enfants et petits-enfants, car je pense sincèrement que chaque individu est capable de créer un changement réel et majeur.»

Les fonds collectés serviront à financer les programmes prioritaires de conservation marine de la Fondation Prince Albert II de Monaco : pollution plastique, études scientifiques sur l'acidification, protection des coraux, zones marines protégées, espèces menacées et technologies innovantes. Grâce à la précédente édition, 37 projets internationaux et 2 initiatives ont pu être soutenus. Jouant un rôle clé dans la régulation climatique, l'Océan couvre plus de 70 % de la surface de la planète, produit 50 % de l'oxygène que l'on respire et absorbe 25 % des émissions de dioxyde de carbone. Surpêche, pêche illégale, hausse des températures et pollutions multipliées en menacent dangereusement l'équilibre.

/// 30 OCTOBRE 2018 // 5^{ème} CONFÉRENCE INTERNATIONALE OUR OCEAN À BALI

S.A.S. le Prince Souverain a participé à la 5^{ème} édition de la conférence *Our Ocean* les 29 et 30 octobre 2018, à Bali, accompagné d'une délégation monégasque composée de S.E. M. Bernard Fautrier, vice-président administrateur délégué de la Fondation Prince Albert II de Monaco, M. Robert Calcagno, directeur général de l'Institut océanographique, de M. Francis Staub, secrétaire de l'International Coral Reef Initiative pour Monaco, de M. Wilfrid Deri, chargé de mission au Département des Relations Extérieures et de la Coopération du Gouvernement Princier, et d'Auriane Pertuisot, chargée de projets marins à la Fondation Prince Albert II de Monaco.

En ouverture de la séance plénière consacrée aux changements climatiques, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé toute l'importance de cette conférence, initiée en 2014 par M. John Kerry, qui contribue à bâtir le socle d'une nouvelle relation entre l'Homme et la Mer, en favorisant un dialogue fructueux entre décideurs d'horizons différents, permettant l'émergence de solutions concrètes. L'année écoulée, marquée par de nombreux épisodes climatiques dévastateurs, est en outre venue rappeler l'urgence d'agir et l'enjeu que représente la préservation de l'Océan dans la lutte contre le changement climatique.

À cette occasion, aux côtés de ses partenaires Surfrider Europe Foundation, la Fondation Tara Expéditions, la Fondation MAVA et l'IUCN, la Fondation



14 • 2^e édition du Monte-Carlo Gala for the Global Ocean © Getty Images
 15 • 5^{ème} Conférence internationale Our Ocean à Bali © AntaraFoto

Prince Albert II de Monaco a annoncé, lors de la séance plénière dédiée à la pollution marine, leur intention d'investir, en 2019, 500 000 euros dans le développement de l'initiative Beyond Plastic Med – BeMed, soutenant des projets concrets visant à réduire la pollution plastique en Méditerranée. Depuis sa création en 2015, BeMed a déjà soutenu 23 projets dans 11 pays du pourtour Méditerranéen.

La Fondation Prince Albert II de Monaco a également annoncé, lors de la plénière dédiée aux changements climatiques, les soutiens financiers engagés afin de poursuivre des actions de conservation de la mer mais également d'encourager les études et la recherche pour l'amélioration d'une gestion durable de l'Océan : en 2018, la Fondation a ainsi investi 4,5 millions d'euros et déjà mobilisé 3,5 millions d'euros pour 2019.

Souligné par le récent rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la préservation des récifs coralliens nécessite une action urgente afin d'éviter leur extinction d'ici le milieu du siècle.

L'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (International Coral Reef Initiative – ICRI), dont Monaco assure la co-présidence aux côtés de l'Australie et de l'Indonésie jusqu'en 2020, a organisé un événement de haut niveau sur *l'avenir des récifs coralliens dans une perspective d'économie durable*, auquel ont participé S.A.S. le Prince Souverain, S.E. M. Tommy E. Remengesau, Jr. président de la République du Palau, M. Erik Solheim, directeur exécutif de l'ONU Environnement ainsi que la délégation Monégasque.

S.E. M. Bernard Fautrier, co-président de l'ICRI pour Monaco, a rappelé l'engagement historique

de la Principauté en faveur de la protection des mers, apportant un soutien constant à la recherche, notamment grâce aux travaux du Centre Scientifique de Monaco mais également au travers des différents projets soutenus par la Fondation. L'ambition portée par la co-présidence monégasque durant son mandat s'inscrit dans cette lignée et s'appuie sur deux axes forts : encourager, d'une part, l'adhésion de nouveaux pays au sein de l'ICRI mais également l'adoption d'un plan d'action réaliste, efficace et inspirant.

S.A.S. le Prince Souverain a invité, en clôture de ce *side-event*, les pays qui ne l'auraient pas déjà fait, à s'engager en signant à leur tour la « Déclaration pour la sauvegarde des récifs coralliens » qu'il a portée aux côtés de S.A.R. le Prince de Galles lors de l'édition *Our Ocean 2017* à Malte. Ainsi, la Nouvelle Calédonie, représentée par le Président du Gouvernement, M. Philippe Germain, a rejoint la liste des signataires de la déclaration, ainsi que la République du Vanuatu*.

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco s'est ensuite félicité de l'initiative prise par Sa Fondation et le groupe Vulcan s'engageant mutuellement à investir 250 000 US dollars dans un Fonds global pour les récifs coralliens dédié à leur préservation, conservation et adaptation face au changement climatique.

S.A.S. le Prince Albert II et la délégation de Monaco ont également soutenu, tout au long de la conférence, la création d'Aires Marines Protégées (AMP) effectives et bien gérées à travers le monde. Ils ont notamment échangé avec Mme Donna Bertarelli au sujet de l'initiative Pew Bertarelli Global Ocean Legacy visant la création de très grandes AMP à haut niveau de protection.



16 • Présentation du livre blanc sur la transition énergétique © Eric MATHON / Palais Princier
17 • S.A.S. le Prince, premier signataire de la charte d'engagement du Pacte national pour la Transition énergétique - Monaco © Gaetan LUCI / Palais Princier



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

// 24 MARS 2017 // PRÉSENTATION DU LIVRE BLANC SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - MONACO

Le 24 mars 2017, au Yacht Club de Monaco, Marie-Pierre Gramaglia, conseiller de gouvernement-ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, et Jean-Luc Nguyen, directeur de la Mission pour la Transition Énergétique, ont présenté, en présence de S.A.S. le Prince Souverain, le Livre Blanc de la Transition Énergétique de la Principauté de Monaco à tous les acteurs ayant participé à son élaboration.

Concluant cette présentation, S.A.S. le Prince a souligné toute l'importance qu'Il attache à la Transition Énergétique de la Principauté, au regard des engagements pris pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre : -50% en 2030, par rapport à 1990, et la neutralité carbone en 2050.

Ces objectifs impliquent un rythme de réduction 4 fois plus rapide que celui qui a été suivi jusqu'à présent et nécessitent l'engagement et le passage à l'action de l'ensemble de la communauté monégasque. Une politique portée par le Gouvernement sur 3 axes prioritaires : mobilité, traitement des déchets et efficacité énergétique des bâtiments.

Ainsi, des mesures incitatives et un cadre réglementaire seront mis en œuvre afin d'encourager les changements de comportement indispensables pour conduire la Principauté dans la voie de la décarbonisation.

// 16 JANVIER 2018 // S.A.S. LE PRINCE, PREMIER SIGNATAIRE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT DU PACTE NATIONAL POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - MONACO

S.A.S. le Prince Albert II a signé, à Monaco au Palais princier, la charte d'engagement du pacte national pour la transition énergétique de la Principauté.

Outil de progrès constitué d'une charte d'engagement simple et de plans d'actions sectoriels, le Pacte National permet à chacun de contribuer, à sa mesure, à la transition énergétique de Monaco dont les objectifs sont clairs : réduire les émissions de gaz à effet de serre, agir pour la sobriété énergétique de la Principauté et augmenter la production locale d'énergie renouvelable.

// 4 AVRIL 2018 // 1^{er} ANNIVERSAIRE DU LIVRE BLANC DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - MONACO

L'événement « *Au Cœur de la Transition Énergétique : les Acteurs en Scène* » s'est déroulé en Principauté le 4 avril 2018, en présence de S.A.S. le Prince Souverain.

Marie-Pierre Gramaglia, conseiller de gouvernement-ministre pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme a dressé un bilan des actions menées par la Mission pour la Transition Énergétique, un an après la publication du Livre Blanc. Elle a également tenu à indiquer que le Prince Souverain, premier signataire de la Charte d'engagement du Pacte National pour la transition énergétique « *donné une formidable impulsion au Pacte qui compte aujourd'hui plus de 350 adhérents* ».



18 • 1^{er} anniversaire du livre blanc de la Transition énergétique - Monaco © Gaetan LUCI / Palais Princier

19 • Allocution de S.A.S. le Prince à la 72^e AG de l'ONU avec rappel de l'engagement pour les océans et pour la mise en œuvre de l'ODD 14 sur la vie aquatique © Gaetan LUCI / Palais Princier

20 • Participation de S.A.S. le Prince à la COP 23 à Bonn en Allemagne © Gaetan LUCI / Palais Princier

Sept acteurs de la Société Civile ont ensuite pris la parole pour évoquer leurs actions en faveur de la transition énergétique, au quotidien, chacun dans son domaine.

Pour conclure la soirée, S.A.S. le Prince Souverain, qui avait appelé de Ses vœux la mise en place d'un Pacte National pour la Transition Énergétique, a insisté sur la responsabilité collective devant la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, pour « *ne pas hypothéquer l'avenir de nos enfants* ». Le Souverain a conclu Son allocution en reprenant la formule de Ban Ki-moon : « *Il n'y pas de plan B car il n'y a pas de planète B* ».

VISITES, RÉUNIONS ET CONFÉRENCES INTERNATIONALES

// 19 SEPTEMBRE 2017 // ALLOCUTION DE S.A.S. LE PRINCE À LA 72^e AG DE L'ONU AVEC RAPPEL DE L'ENGAGEMENT POUR LES OCÉANS ET POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 14 SUR LA VIE AQUATIQUE - NEW YORK

Le 19 septembre 2017, S.A.S. le Prince Albert II a pris part à l'ouverture du Débat général de la 72^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Avant de prononcer Son Allocution, le Prince Souverain a déposé l'Instrument de ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Par ailleurs, dans le cadre de la campagne scientifique des Explorations de Monaco, S.A.S. le Prince Albert II s'est entretenu avec le président de la République

de Colombie, S.E.M. Juan Manuel Santos et le premier ministre de la République du Cap-Vert, S.E.M. Ulisses Correia e Silva.

Lors de cette journée, le président de la République française, S.E.M. Emmanuel Macron a présenté l'avant-projet de Pacte Mondial pour l'Environnement. S.A.S. le Prince Albert II a tenu à exprimer Son grand intérêt pour ce document à vocation universelle et contraignante qui reconnaît le droit des générations futures au développement durable et vise à instituer un mécanisme de suivi composé d'experts indépendants.

Clôturant cette journée, S.A.S. le Prince Albert II s'est rendu à la traditionnelle réception offerte par le président du pays hôte des Nations Unies, S.E.M. Donald J. Trump et Madame Melania Trump.

// 14 NOVEMBRE 2017 // PARTICIPATION DE S.A.S. LE PRINCE À LA COP 23 À BONN EN ALLEMAGNE

Du 6 au 17 novembre, les Nations Unies ont organisé à Bonn, en Allemagne, leur 23^e conférence sur le climat, la COP 23. L'occasion, pour la communauté internationale, de faire le point sur l'Accord de Paris, conclu le 12 décembre 2015, et de rappeler l'urgence à agir pour contenir le réchauffement de la planète. La 23^e conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, était le premier rendez-vous climat présidé par un petit État insulaire, les Fidji. Elle a réuni près de 17 000 participants dans la cité rhénane.

Le 14 novembre 2017, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a participé à l'évènement organisé par Bertrand Piccard intitulé «The world alliance



21 • Visite de S.A.S. le Prince au Canada © Frédéric NEBINGER / Palais Princier

for efficient solutions». Ce rendez-vous s'est tenu en présence de Mme Patricia Espinosa, secrétaire exécutive de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), M. Eric Solheim, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), M. Rafael Pachiano Alaman, secrétaire d'État mexicain de l'environnement et des ressources naturelles et M. Maros Sefcovic, vice-président de la Commission Européenne chargé de l'Union énergétique.

À l'issue de l'événement, le Souverain a donné le coup d'envoi officiel du compte à rebours des «1000 solutions efficaces», dans le même esprit qui avait inspiré le départ donné aux pilotes de Solar Impulse.

// 12 DÉCEMBRE 2017 // PARTICIPATION DE S.A.S. LE PRINCE AU ONE PLANET SUMMIT À PARIS

S.A.S. le Prince Souverain, invité par le président français Emmanuel Macron, a participé au *One Planet Summit*, organisé à Paris le 12 décembre 2017. Cet événement qui a marqué jour pour jour, les deux ans de l'Accord de Paris, a permis de poursuivre l'effort en rassemblant les acteurs de la finance publique et privée.

Afin de répondre à l'urgence écologique pour la planète, le Président de la République française, le Président du Groupe Banque mondiale et le Secrétaire général de l'ONU, ont réuni les leaders internationaux et des citoyens engagés du monde entier.

Plus de cinquante intervenants : ONG, entrepreneurs, investisseurs, membres de gouvernement, acteurs locaux, scientifiques, qui se sont retrouvés autour de quatre tables rondes, avec l'objectif d'identifier et de mettre en œuvre des solutions concrètes mais également de mobiliser la finance publique et privée, y compris dans les pays les plus vulnérables.

C'est dans ce contexte, que le Prince Souverain est intervenu auprès d'Allen Michaël, Antonio Guterres, Richard Branson, Franck Bainimarama et Pravinol Kumar Jugnautha, sur la thématique «*Increasing financing for adaption and resilience*». Son allocution a été principalement axée sur les océans, les Aires Marines Protégées, les écosystèmes côtiers, la pêche ainsi que la protection de la Haute mer.

// 7 MAI 2018 // VISITE DE S.A.S. LE PRINCE AU CANADA

Lundi 7 mai 2018, dès son arrivée à Ottawa, capitale du Canada, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a été reçu par M. Justin Trudeau, premier ministre canadien au siège du Parlement.

Au cours de cette rencontre les deux dirigeants, qui partagent les mêmes intérêts pour les questions environnementales, ont évoqué les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris, les menaces liées au changement climatique, notamment en Arctique et en Antarctique, ainsi que la préservation des Océans. Des préoccupations communes qui participent de longue date au rapprochement des deux pays.



22 • Visite de travail en Principauté du Président du Cap-Vert © Michel DAGNINO / Musée océanographique
23 • Participation à l'opération « Des fleurs pour des abeilles » à l'école du Parc © Eric MATHON / Palais Princier



En effet, les pôles, premiers témoins du réchauffement climatique sont parmi les premiers territoires impactés. Une situation que le Canada vit au plus près et qui fait partie des domaines d'actions de la Fondation Prince Albert II de Monaco depuis sa création en 2006.

La visite du Prince Souverain et de Sa délégation s'est poursuivie par un déjeuner offert par M. Dominic LeBlanc, ministre de la pêche, des océans et de la garde côtière canadienne, lors duquel ont été évoqués des sujets d'intérêt commun aux deux pays en matière de préservation des océans et de pollution marine.

À l'issue de ce déjeuner placé sous le signe de l'amitié Canado-monégasque, le Prince Albert S'est rendu au Musée canadien de l'Histoire pour découvrir l'exposition "Périr dans les glaces : le mystère de l'expédition Franklin" puis le Souverain a été reçu par MM. George J. Furey et Geoff Regan, respectivement président du Sénat et président de la Chambre des Communes canadiens.

// 11 AVRIL 2018 // VISITE DE TRAVAIL EN PRINCIPAUTÉ DU PRÉSIDENT DU CAP-VERT

Le 11 avril, S.A.S. le Prince Albert II a reçu au Palais Princier S.E. M. Jorge Carlos De Almeida Fonseca, président du Cap-Vert, dans le cadre de la 2^e édition de la *Monaco Ocean Week*.

À cette occasion, le Prince Souverain et M. De Almeida Fonseca ont abordé les relations entre les deux pays avant de visiter ensemble la 13^e édition du Salon Ever

(Salon sur les énergies renouvelables et les véhicules écologiques) au Grimaldi Forum.

Dans l'après-midi, S.A.S. le Prince Albert II et S.E. M. Jorge Carlos De Almeida Fonseca ont assisté au Musée océanographique à la projection du film sur la « Mission Cabo Verde » des Explorations de Monaco à laquelle a participé le Prince Souverain en octobre 2017 et à la restitution des travaux menés dans les Sargasses (Antilles françaises).

Par la suite, un accord-cadre de coopération visant à renforcer les relations entre la République du Cap-Vert et Monaco a été signé en présence des deux Chefs d'États. Cette visite de travail s'est clôturée par un dîner offert par S.A.S. le Prince Albert II au Palais princier.

// 21 JUIN 2018 // PARTICIPATION À L'OPÉRATION « DES FLEURS POUR DES ABEILLES » À L'ÉCOLE DU PARC - MONACO

Consciente de l'enjeu majeur que représente le problème de la mortalité des abeilles, entraînant un déséquilibre avéré de la biodiversité, la Fondation Prince Albert II de Monaco s'est engagée aux côtés de l'Observatoire Français d'Apiculture dans le cadre de l'initiative « Des fleurs pour les abeilles, une planète pour tous, une responsabilité pour chacun ».

Destinée à sensibiliser le grand public ainsi que les décideurs quant à l'importance de protéger ces insectes pollinisateurs, la première édition de la campagne avait



permis en 2017 de semer 100 000 sachets de graines mellifères représentant chacun 10 m² à travers la France.

Pour cette deuxième édition, qui s'est déroulée du 15 au 24 juin 2018, des sachets ont de nouveau été distribués afin de renforcer l'alimentation des abeilles durant l'été. Pépiniéristes, horticulteurs, fleuristes, jardinerie se sont joints à cette large campagne de mobilisation en faveur d'une espèce menacée d'extinction.

Les jeunes élèves de maternelle et de primaire des écoles monégasques ont été sensibilisés au travers de plusieurs actions menées conjointement par la Fondation Prince Albert II de Monaco et l'Observatoire Français d'Apiculture. Des sachets et livrets pédagogiques ont été distribués dans toutes les écoles, ainsi que lors de la semaine monégasque de sensibilisation des enfants à l'environnement, Monacology.

Le 21 juin 2018, le Prince Souverain, très sensible à la protection des abeilles, s'est rendu à l'école maternelle du Parc, à Monaco accompagné de S.E.M. Bernard Fautrier, vice-président de la Fondation Prince Albert II de Monaco ainsi que de M. Thierry Dufresne, président de l'Observatoire Français d'Apiculture. Une vingtaine d'enfants âgés de 4-5 ans a pu présenter au Souverain les travaux réalisés pendant l'année sur la thématique des abeilles : vidéo explicative, ruches construites par les élèves, robots abeilles. L'occasion de semer quelques graines avec les enfants dans le potager de l'école, préparé pour l'occasion.

// 26 JUIN 2018 // SIGNATURE D'UN MOU (MEMORANDUM OF UNDERSTANDING) ENTRE LE CIO ET LE C40 - MONACO

Le 1^{er} Monaco Transition Forum s'est tenu en Principauté le 26 juin 2018, en présence de S.A.S. le Prince Albert II, de Mme Anne Hidalgo, maire de Paris, et de M. Richard Attias, son Président. Objectif de ces deux journées d'échanges : favoriser le développement d'entreprises et d'initiatives en faveur de l'Environnement. Premier acte fort : la signature d'un MOU entre le C40 Cities, association qui vise à lutter contre le dérèglement climatique par les actions de près de 80 des plus grandes villes du monde, et le Comité International Olympique (CIO).

// 4 JUILLET 2018 // MONACO PREND LA CO-PRÉSIDENTIE DE L'ICRI À PARIS

Le 4 juillet 2018, en présence de S.A.S. le Prince Albert II, la France a transmis la Présidence de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI) à Monaco, à l'Australie et à l'Indonésie, à l'occasion d'une cérémonie qui s'est déroulée au Muséum National d'Histoire naturelle à Paris.

Dans Son allocution, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé la grande responsabilité des sociétés humaines dont le mode de développement, essentiellement fondé sur un intérêt à court-terme, menace les récifs



25 • Monaco prend la co-présidence de l'ICRI à Paris
© Eric MATHON / Palais Princier

coralliens dans leur diversité. À cet égard, Monaco, au cours de cette co-présidence, mettra l'accent sur le renforcement des outils politiques, de gestion et de préservation des récifs, sur la compréhension de l'évolution des interactions entre l'homme et les récifs, et enfin, sur la mobilisation du public et de nouvelles capacités financières.

S.E. M. Bernard Fautrier, vice-président de la Fondation Prince Albert II de Monaco, a participé à une séance consacrée à la présentation du bilan des engagements internationaux sur les récifs qui sont confrontés à des phénomènes de blanchissement de grande envergure et d'acidification des océans, conséquences de l'accroissement de l'émission des gaz à effet de serre.

La co-présidence de l'ICRI jusqu'en 2020, s'inscrit, pour la Principauté de Monaco dans le cadre des actions qu'elle mène en faveur de la préservation et de la connaissance des écosystèmes coralliens. C'est au travers notamment des recherches sur la physiologie des coraux du Centre Scientifique de Monaco, des projets soutenus par le Gouvernement Princier, la Fondation Prince Albert II de Monaco, et par la Déclaration Coral Reef Life, lancée en octobre 2017 par le Prince Souverain et S.A.R. le Prince de Galles que les engagements de la Principauté seront poursuivis.

11 DÉCEMBRE 2018 // PARTICIPATION DE S.A.S. LE PRINCE À LA COP 24 À KATOWICE EN POLOGNE

Le 11 décembre 2018, dans le cadre de la COP24 à Katowice en Pologne, S.A.S. le Prince Albert II a participé à l'événement «Le sport au service de l'action climatique» en Sa qualité de Président de la Commission Durabilité et Héritage du Comité International Olympique (CIO).

Cette initiative lancée par la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en partenariat avec le CIO, s'est déroulée lors d'une rencontre de haut niveau réunissant les instances dirigeantes sportives, des fédérations, ligues, clubs et athlètes. Elle a pour but de lutter contre les changements climatiques à travers l'adoption de mesures concrètes et la conclusion de partenariats, tout en appliquant des normes reconnues pour quantifier, réduire et déclarer les émissions de gaz à effet de serre dans le droit fil de l'accord de Paris.

Dans Son discours, S.A.S. le Prince a déclaré : *« Avec sa portée mondiale, son attrait universel et la capacité d'inspirer et d'influencer des millions de personnes à travers le monde, le sport occupe une position unique pour inciter à l'action mondiale pour le climat et encourager les foules à s'y joindre »* [...] *« Le CIO est fier de prendre les rênes de l'initiative «Le sport au service de l'action climatique». Alors que les pays réunis, ici, à Katowice,*



26 • Docteur Honoris Causa de l'Université de Paris-La Sorbonne - Engagement dans la lutte contre le changement climatique, en faveur de la biodiversité et ses nombreuses actions pour la protection des mers et des océans au travers de Sa Fondation (FPA2) © Gaetan LUCI / Palais Princier

27 • Docteur Honoris Causa Ecologia Marina de l'Université de Palerme (Sicile) - distinction consacrée dans le cadre des actions que S.A.S. le Prince mène pour la préservation de l'Environnement et des Océans au travers de Sa Fondation © Gaetan LUCI / Palais Princier

se préparent à mettre en pratique les engagements qu'ils ont pris en faveur du climat, nous sommes prêts à tirer parti du pouvoir du sport pour soutenir leurs efforts».

Cette initiative a d'ores et déjà reçu l'adhésion de 17 signataires tels que les fédérations internationale et européenne de football (FIFA et UEFA), le tournoi de tennis français Roland Garros, les comités organisateurs des JO de Tokyo 2020 et Paris 2024 ou encore la fédération mondiale de voile et² la ligue mondiale de surf.

DISTINCTIONS DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL

// 23 MARS 2017 // DOCTEUR HONORIS CAUSA DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS-LA SORBONNE

Le 21 mars 2017, à la Sorbonne à Paris, S.A.S. le Prince Albert II a reçu Son titre de Docteur Honoris Causa des mains de M. Jean Chambaz, président de l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC).

L'UPMC a choisi de remettre cette distinction au Prince Albert II afin d'honorer Son engagement dans la lutte contre le changement climatique, en faveur de la biodiversité et Ses nombreuses actions pour la protection des mers et des océans au travers de Sa Fondation (FPA2).

Le «Doctorat Honoris Causa» (DHC) est une distinction honorifique accordée à une personnalité scientifique française ou internationale extérieure à l'établissement.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence d'un large public composé d'universitaires, de scientifiques, de lycéens, d'étudiants et de personnalités monégasques.

L'UPMC est la première université scientifique et médicale française. Elle dispose d'un réseau de stations marines unique au monde. Les trois stations biologiques / observatoires de Banyuls-sur-Mer, Roscoff et Villefranche-sur-Mer ont joué un rôle majeur dans l'émergence de la biologie marine et de l'océanographie en Europe et rassemblent aujourd'hui toutes les disciplines des sciences de la mer.

28

de la Fondation et M. Maurizio Codurri, président de la branche italienne de la Fondation.

// 16 MAI 2018 // DOCTEUR HONORIS CAUSA DE L'UNIVERSITÉ DE NAPLES « PARTHÉNOPE »

Le 16 mai, à la Villa Doria d'Angri, annexe de l'Université de Naples « Parthénope », S.A.S. le Prince Albert II a reçu les insignes de Docteur Honoris Causa en sciences et techniques de la navigation ; distinction consacrée dans le cadre des actions qu'Il mène pour la biodiversité, le développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique notamment en Méditerranée, en Sa qualité de chef d'État et de président de la Fondation Prince Albert II de Monaco. Cette cérémonie s'est déroulée en présence des dignitaires de l'Université et de nombreux étudiants.

// 8 JUIN 2018 // PRIX DE L'INITIATIVE EUROPÉENNE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT À DRESDE EN ALLEMAGNE

Lors de la cérémonie des *European Culture Award* 2018 qui s'est déroulée à l'église Frauenkirche de Dresde, le 8 juin 2018, S.A.S. le Prince Albert II a reçu le Prix de l'Initiative Européenne en Faveur de la Protection de l'Environnement (*European initiative Prize for Environmental Protection*) au titre des actions menées à la fois par Sa Fondation et la *German Ocean Foundation*, notamment en matière de préservation des océans.

Récompensant chaque année, depuis 1993, des personnalités et des initiatives exemplaires qui contribuent à porter l'excellence culturelle de l'Europe, les *European Culture Award* avaient pour thème cette année « We are Europe ». Par ce « Nous sommes l'Europe » il fallait y voir non seulement la référence à un héritage culturel commun mais également à la planète, notre patrimoine écologique dont la défense et la préservation doivent être portées au centre des débats.

En saluant l'implication de la Fondation Prince Albert II de Monaco en faveur de la protection des océans, ainsi que le travail mené par la *German Ocean Foundation*, les organisateurs ont souhaité adresser un message fort à l'ensemble de la communauté européenne quant à l'importance de s'unir pour préserver le monde marin.



28 • Docteur Honoris Causa de l'Université de Naples « Parthénope » © Gaetan LUCI / Palais Princier

Ces disciplines font de l'UPMC la première université européenne en sciences de la mer. La Fondation du Prince Albert II soutient spécifiquement depuis des années la recherche menée au sein de deux d'entre elles, à Banyuls et à Villefranche.

// 9 OCTOBRE 2017 // DOCTEUR HONORIS CAUSA ECOLOGIA MARINA DE L'UNIVERSITÉ DE PALERME (SICILE)

Du 9 au 11 octobre 2017, S.A.S. le Prince Albert II S'est rendu en Sicile pour une visite amicale à caractère environnemental.

À l'Université de Palerme, le Prince Souverain a reçu les insignes de Docteur Honoris Causa en écologie marine, distinction consacrée dans le cadre des actions qu'Il mène pour la préservation de l'environnement et des océans au travers de Sa Fondation.

S.A.S. le Prince a également participé à la soirée de gala de la branche italienne de la Fondation Prince Albert II qui s'est déroulée au Palazzo Mazzarino, en présence de S.E. M. Bernard Fautrier, vice-président



PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ UNE PRIORITÉ

La Principauté de Monaco est une ville État de 2 km² soumise à une forte urbanisation. L'enjeu majeur pour la Principauté en matière de protection de la biodiversité est de concilier le développement économique et démographique avec une gestion concertée, prospective et durable de son territoire. Le Gouvernement mène une action particulièrement volontariste en faveur de la conservation de sa biodiversité marine et terrestre, aux richesses souvent insoupçonnées. Cette politique de gestion du patrimoine naturel en Principauté est mise en œuvre au travers de plusieurs outils : programmes d'inventaires, cartographies, suivis de la faune et de la flore, surveillance des milieux et des pollutions, mesures de protection.

// STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

Le maintien d'un cadre de vie agréable sur son territoire est un enjeu majeur pour le Gouvernement Princier. La préservation de la biodiversité et des espaces verts participe à cet équilibre essentiel pour l'attractivité de

la Principauté. Dans ce cadre et conformément aux exigences de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), le Gouvernement a entrepris de renforcer son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité en élaborant sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB). Cette Stratégie, à horizon 2030, a pour objectifs :

- De structurer, mettre en cohérence et valoriser l'ensemble des actions et des programmes en faveur de la biodiversité ;
- De renforcer la nature en ville afin d'améliorer le cadre de vie et d'adapter le territoire aux changements climatiques (réduction du bruit, amélioration de la qualité de l'air, lutte contre les îlots de chaleur, amélioration de la convivialité des espaces...) ;
- D'inscrire la protection de la biodiversité dans une démarche intégrée portant sur des secteurs aussi variés que la santé publique, le développement urbain, le commerce et l'économie ;
- D'établir des priorités en identifiant les ressources biologiques devant faire l'objet d'une réglementation et d'établir la liste des espèces nécessitant des plans de restauration ;



- D'orienter et d'évaluer les actions au regard des trois grands objectifs de la CDB et des 20 objectifs d'Aichi, la SNB devant contribuer à leur mise en œuvre.

// LA BIODIVERSITÉ MARINE AIRES MARINES PROTÉGÉES

La politique de gestion durable des ressources marines s'appuie sur la création de deux zones marines protégées visant à la fois le maintien des écosystèmes et la protection des espèces :

La Principauté compte deux aires marines protégées (Article O.230-3 du Code de la mer) :

- L'aire marine du Larvotto, principalement destinée à la conservation et à la valorisation d'un herbier de posidonies. Elle couvre une zone comprise entre le rivage et environ 600 m au large, sa superficie est de 33,6 ha dont 23 hectares sont classés en zone Ramsar (zones humides d'importance internationale).
- L'aire marine du Tombant des Spélugues qui abrite des formations coralligènes ainsi que de nombreux habitats et espèces emblématiques (corail rouge, éponge, oursins diadèmes, grandes naces).

> SUIVI DES BIOCÉNOSES MARINES

La stratégie de surveillance et de protection de la biodiversité marine, mise en œuvre par la Direction de l'Environnement, se base sur la réalisation d'inventaires, de cartographies et de suivis d'indicateurs à moyen et long termes.

La réalisation d'inventaires réguliers permet le suivi dans le temps de ce patrimoine naturel et rend compte également de l'efficacité des mesures de protection ou de restauration en cohérence avec une politique de conservation des écosystèmes marins.

Une attention particulière est apportée aux espèces patrimoniales ou protégées (posidonie, grande nacre, mérou brun, corail rouge, gorgone..), aux habitats remarquables (Tombant coralligène, Roches Saint-Martin, Roches Saint-Nicolas...) et aux aires marines protégées.



© R. SIMONET

> HERBIER DE POSIDONIES

La posidonie (*Posidonia oceanica*) est une phanérogame marine (plante à fleur) endémique de la Méditerranée, constituant de vastes prairies sous-marines, appelées herbiers, qui se développent depuis la surface de l'eau jusqu'à 40 m de profondeur. Dans la réserve marine du Larvotto, en 2002, la Direction de l'Environnement a procédé à l'implantation de 48 balises permanentes posées sur toute la limite inférieure de l'herbier de posidonies (1 km de longueur). Des retours réguliers sur sites permettent ainsi de suivre l'évolution à long terme de l'herbier de posidonies.

> CORALLIGÈNE

Le coralligène est un véritable paysage marin riche mais fragile. Les gorgones et les coraux, symboles du coralligène, participent à sa construction. En Principauté, ces peuplements coralligènes sont essentiellement trouvés au sein de la Réserve du Tombant des Spélugues, des Roches Saint-Martin, des Roches Saint-Nicolas et des Roches du large. En 2003, l'exploration des Roches Saint-Martin situées au large de la grande digue sur des profondeurs de 60 mètres, a permis d'inventorier des bouquets de grands bryozoaires, des amas d'éponges, de grandes colonies de gorgones ainsi que du corail rouge. Parmi les espèces identifiées sur ces Roches Saint-Martin,

près d'une trentaine est considérée comme remarquable ou déterminante par le réseau français des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF mer). La cartographie des fonds marins de la Principauté, réalisée en 2010, a permis d'identifier de nouvelles zones susceptibles d'abriter des peuplements coralligènes. Ces identifications ont été confirmées par des plongées réalisées par la Direction de l'Environnement et ont permis de découvrir un peuplement coralligène riche, dont le premier recensement de corail noir (*Antipathes spp*) dans les eaux monégasques. Ces roches ont fait l'objet d'une campagne de caractérisation des espèces dans le cadre de l'Accord RAMOGE (Saint-Raphaël - Monaco - Gênes).

> INVENTAIRE ICTHYOLOGIQUE (POISSONS)

224 espèces de poissons ont été identifiées dans les eaux monégasques, réparties en 87 familles. Ces inventaires sont complétés par des comptages réguliers de la population de mérus bruns, espèce protégée en Principauté.

> GRANDES NACRES

La cartographie du peuplement des grandes nacres (*Pinna nobilis*) réalisée par la Direction de l'Environnement, a permis de répertorier plus de



650 individus répartis sur un peu moins de la moitié de la surface de la Réserve du Larvotto. La population réelle est estimée à plus de 1000 individus. Ces nacres sont suivies dans le temps afin d'apprécier l'état de santé du peuplement à long terme. Ce mollusque, emblématique du milieu marin méditerranéen, constitue une espèce sentinelle, indicateur de la bonne qualité générale des eaux marines.

> RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DES PORTS DE MONACO

Avec 40 nurseries installées, les ports de Monaco ont été les premiers ports de la façade méditerranéenne à s'intéresser aux opérations de restauration des fonctions de nurseries, en s'engageant, dès 2014, dans un projet NAPPEX (Nurseries Artificielles Pour les Ports Exemplaires). Ce projet vise à développer la fonction de nurserie, habituellement jouée par les petits fonds, favorisant ainsi la biodiversité au sein des infrastructures.

En 2015, plus de 40 habitats artificiels, appelés Biohut, positionnés sous des pontons, ont été installés dans les ports de Monaco. Une surveillance scientifique régulière est réalisée selon un protocole précis, trois fois par an.

En totalité, ces trois années d'expertise ont permis l'observation de près de 1300 individus et de 76 espèces différentes environnant ces nurseries artificielles.

15 espèces de post-larves de poissons ont notamment pu être relevées dont 5 d'intérêt commercial pour la pêche (sar commun, sar à tête noir, sar à museau pointu, dorade et muge).

Suite à ces résultats encourageants, la Direction des Affaires Maritimes et la Direction de l'Environnement ont reconduit ce projet NAPPEX pour quatre années (2018-2021) avec l'ajout de 10 modules supplémentaires. L'organisation de journées pédagogiques auprès des scolaires ainsi que la tenue d'une exposition photographique font également partie de ce programme.

> QUALITÉ DES EAUX LITTORALES ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

La Direction de l'Environnement assure une surveillance de la qualité physique, chimique et bactériologique des eaux littorales de la Principauté, basée sur des prélèvements et analyses du milieu marin mais également sur la connaissance des activités ou apports naturels et anthropiques susceptibles d'influer sur la qualité du milieu. Une surveillance de la qualité des eaux de baignade est réalisée de mai à septembre sur chaque zone de baignade du littoral monégasque.



Depuis 2007, un dispositif de surveillance sanitaire et environnemental, associé à une gestion préventive du risque lié à la présence de l'algue *Ostreopsis ovata*, a été mis en place dans la zone de baignade du Larvotto.

LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE

La biodiversité terrestre de la Principauté s'inscrit dans le secteur biogéographique des Alpes-Maritimes et de la Ligurie qui constitue l'un des 10 «hot spots» régionaux du Bassin méditerranéen.

Les inventaires terrestres, réalisés par la Direction de l'Environnement depuis 2006, sur la flore sauvage, les insectes et les oiseaux ont donné lieu à plusieurs découvertes remarquables.

L'originalité de Monaco, en tant que pays urbain permettant le maintien et le développement de cette biodiversité semble tenir à certaines particularités spécifiques :

- La configuration géologique et urbanistique du territoire. Les falaises du Rocher constituent de véritables refuges où peuvent se maintenir et se développer une vie sauvage à l'abri de toute pression anthropique.
- Les «confettis verts» (jardinets, terrasses, murs végétalisés...). Ces espaces de verdure profitent tout particulièrement à la faune aviaire.

- Les espaces verts entretenus de façon écoresponsable représentent des oasis de verdure pour l'avifaune.

Parmi les habitats rencontrés, cinq bénéficient d'un statut de protection au niveau européen :

- Les falaises continentales humides ;
- Les falaises avec végétation des côtes méditerranéennes ;
- Les pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophyte (plantes qui vivent dans les fissures de la roche ou dans les fentes des murs) ;
- Les fourrés thermophiles méditerranéens à euphorbe arborescente ;
- Les fourrés thermophiles méditerranéens à palmier nain.

La Principauté abrite des éléments écologiques originaux et remarquables du patrimoine floristique de l'étage thermo-méditerranéen, localisés tout particulièrement sur les falaises du Rocher. Parmi les secteurs les plus remarquables en nombre d'espèces, et en espèces patrimoniales, on retrouve les falaises de l'Hôpital, du Jardin Exotique, celles du port de Fontvieille, le chemin des Pêcheurs et surtout le glacis du Palais Princier.

> FLORE TERRESTRE

L'inventaire de la flore terrestre indigène du territoire de la Principauté réalisé en 2006, a permis d'identifier 347 espèces et sous-espèces, dont 6 espèces



endémiques et 18 espèces à forte valeur patrimoniale. La Nivéole de Nice (*Acis nicaeensis*), espèce rare et très menacée, endémique de la région niçoise, a été localisée sur 4 stations de la Principauté. Cet inventaire a été l'occasion de dresser la cartographie des secteurs remarquables de la Principauté.

> PLAN LOCAL D' ACTIONS POUR LA SAUVEGARDE ET LA GESTION DE LA NIVEOLE DE NICE

Cette espèce végétale endémique restreinte des Alpes maritimes est protégée sur l'ensemble du territoire national en France et en Italie, et elle est inscrite aux annexes 2 et 4 de la « Directive Habitats Faune Flore » de l'Union européenne et à l'annexe I de la Convention de Berne.

En Principauté de Monaco, cette espèce présente une très forte valeur patrimoniale d'autant que des résultats récents ont montré que les populations monégasques forment une Unité Evolutive Significative (ESU) unique. Leur préservation s'avère donc prioritaire pour la conservation et l'évolution de cette espèce rare et localisée.

Le Plan Local d'Actions, mené par la Direction de l'Environnement en collaboration avec les scientifiques du Conservatoire National Botanique Méditerranéen (CBNMed) et de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie (IMBE) porte sur :

- L'amélioration de la connaissance de l'espèce sur le territoire de la Principauté ;
- La coordination des différentes structures pouvant intervenir dans le cadre de ce programme ;
- La réintroduction de deux populations en Principauté sur des sites où elles ont disparu ;
- La conservation des graines et l'établissement d'un protocole de conservation *in situ* en Principauté.

Les résultats préliminaires, obtenus début 2019, sur les mises en culture des différentes graines de Nivéole de Nice (*Acis nicaeensis*) pour les stations monégasques montrent des résultats déjà excellents. Cette première étape de la mise en culture en vue d'un renforcement de population et d'une réintroduction a été un succès. La seconde étape de la survie des plantules sera également un élément important en vue de l'opération de plantation *in situ* en 2020.

> ENTOMOFAUNE (INSECTES)

L'inventaire de l'entomofaune a montré des résultats particulièrement intéressants, en dénombant plus de 330 espèces de coléoptères (scarabées, coccinelles et charançons) et 101 espèces d'hétéroptères (punaises), avec la découverte de deux nouvelles espèces pour la Science. En 2014 et 2015, cet inventaire a été complété par une étude de la mésofaune et de la macrofaune des sols des espaces verts aménagés



de la Principauté de Monaco. Quatre classes d'Arthropodes ont particulièrement été prospectées : les Collemboles, les Insectes (dont les Coléoptères), les Crustacés Isopodes (cloportes) et les Myriapodes (mille-pattes). Les résultats encourageants témoignent de l'excellente santé des sols.

> AVIFAUNE

Les inventaires ornithologiques ont permis de comptabiliser 60 espèces d'oiseaux, dont 10 bénéficient d'une protection au niveau européen et 7 sont considérées comme menacées.

La Principauté dénombre aujourd'hui deux espèces emblématiques nicheuses sur son territoire : le Cormoran huppé et le Faucon pèlerin. Ces résultats confirment la biodiversité remarquable révélée sur le territoire monégasque dont les falaises du Rocher, avec leur caractère insulaire en milieu maritime, offrent la diversité la plus riche.

Le Cormoran huppé

L'année 2015 a été marquée par la nidification réussie du Cormoran huppé de Méditerranée, peu courant sur notre littoral, et protégé en Principauté. L'unique colonie connue en France continentale se situe dans les Bouches-du-Rhône et la nidification d'un couple n'est avérée dans le Var que depuis 2006. Cette découverte

constitue la première mention officielle de nidification de l'espèce dans ce secteur du littoral méditerranéen. La population de Cormorans huppés sur ce site continue de croître avec au moins 15 individus dénombrés.

Le Faucon pèlerin

Les falaises du Rocher abritent un couple de Faucon pèlerins. Les observations qui se poursuivent montrent la présence de jeunes Faucons pèlerins nés, en 2017 et en 2018, dans une excavation des falaises du Rocher. Une nouvelle fois, la reproduction du Faucon pèlerin en Principauté témoigne des bonnes conditions réunies pour cette espèce protégée et emblématique.

> PROGRAMME « LES NICHOURS EN VILLE »

Dans un contexte urbanisé où les abris se font plus rares, la Direction de l'Environnement a mis en place un programme de pose de nichoirs artificiels pour favoriser la nidification des petits passereaux et autres espèces. Les espèces visées sont des petits passereaux accoutumés au milieu urbain (les mésanges charbonnières et bleues, le moineau domestique, le rouge-queue noir, le verdier d'Europe...) ainsi que deux petits rapaces : le Petit-duc scops et le Faucon crécerelle.



Une étude, réalisée en 2017, a permis d'identifier les espèces cibles et les nichoirs spécifiquement adaptés puis de déterminer la localisation stratégique des futurs nichoirs artificiels et d'édicter des préconisations de gestion pour l'entretien des nichoirs et des mangeoires. Plus de 40 nichoirs ont ainsi été installés, en 2018, dans les jardins de la Principauté et seront suivis dans le temps.

Des nichoirs pour mésanges charbonnières ont également été conçus, par une classe de 3^{ème} du Collège Charles III, dans le cadre d'un Enseignement Pratique Interdisciplinaire réalisé en Sciences de la Vie et en Technologie. Ces derniers sont installés dans les jardins de la Principauté et complètent ce programme « Nichoirs en ville ».

> ABEILLES «SENTINELLES DE L'ENVIRONNEMENT»

Contribuant à la pollinisation de 80% des espèces de plantes à fleur de notre planète, les abeilles jouent un rôle essentiel pour l'environnement. Dans le cadre d'un plan de sensibilisation et de protection de cette espèce menacée, la Principauté a signé en 2010 une convention de partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF), ayant conduit, depuis 2011, à l'implantation de six ruches à Monaco sur le toit du Musée des Timbres et des Monnaies.

Par ailleurs, en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF), un hôtel à insectes pollinisateurs a été installé dans les jardins Saint-Martin. Ces programmes sont rendus possibles grâce à l'écogestion des espaces verts et la création de prairies mellifères par la Direction de l'Aménagement Urbain.

> LA CONVENTION DE WASHINGTON (CITES)

La CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) a pour objet de protéger les espèces sauvages d'une surexploitation commerciale, responsable en partie du déclin de la biodiversité mondiale. Une télé-procédure a été mise en place sur le site du Gouvernement, afin de faciliter les demandes de documents CITES auprès de la Direction de l'Environnement pour les particuliers, comme pour les professionnels.



LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES PLAN ÉNERGIE CLIMAT

La politique énergétique et climatique de la Principauté de Monaco définit les actions à entreprendre pour lutter contre les changements climatiques et pour adapter notre territoire à ces changements. L'objectif est de construire un territoire résilient, robuste et adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités. Inscrire le territoire dans une vision de développement durable au regard du changement climatique nécessite d'agir sur l'ensemble des secteurs d'activités et implique l'engagement de l'ensemble de la communauté monégasque.

// RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre (GES) de la Principauté sont les transports, le chauffage des bâtiments et la gestion des déchets. Dans ce contexte, réussir la transition vers une énergie décarbonée et poursuivre la réduction des consommations énergétiques représentent les

principaux enjeux pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

Cette nouvelle croissance qu'il faut construire nécessite l'engagement de l'ensemble de la communauté, des entreprises, de la société civile et des organisations non gouvernementales pour repenser nos modes de vie, de déplacement, de production ou de consommation.

// PLAN ÉNERGIE CLIMAT

C'est en 2008 que le Gouvernement s'est doté d'un plan d'action stratégique, le Plan Energie Climat, dont les objectifs sont les suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50% en 2030 (par rapport à 1990) et atteindre la neutralité carbone en 2050 ;
- Maîtriser la demande en énergie et améliorer l'efficacité énergétique ;
- Augmenter la production locale d'énergie renouvelable.

Afin de se doter d'un pilotage transversal à même de favoriser l'amélioration continue et de faire reconnaître sa politique au niveau européen et international, le Plan Energie Climat à horizon 2020 de la Principauté a été labellisé par l'EEA (European Energy Award) en 2014 et sera réévalué en 2019.

En 2019, la Direction de l'Environnement élabore le nouveau « Plan Climat Air Energie » de la Principauté dont l'objectif est de définir la stratégie climatique et énergétique à horizon 2030. Ce travail de prospective, accompagné du programme d'action, constitue la maille opérationnelle de la démarche de lutte contre le changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'air. Il vise à s'intégrer dans le projet politique à moyen et long terme de planification du territoire.

// LIVRE BLANC DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La trajectoire de réduction des émissions de GES nécessite d'aller quatre fois plus vite pour atteindre les objectifs fixés en intervenant sur les trois postes les plus émetteurs de GES en Principauté et qui comptent chacun pour environ 30% des émissions : La mobilité, le traitement des déchets et la consommation énergétique dans les bâtiments. Pour y parvenir, l'ensemble des

acteurs monégasques, publics et privés est associé au processus. Il s'agit de créer les conditions du changement vers des comportements et des projets plus sobres en énergie, moins émetteurs de gaz à effet de serre et plus résilients aux changements climatiques.

La Mission pour la Transition Énergétique a été créée en 2016 pour porter cette démarche. En parallèle, la création d'un Fonds vert National a pour objectif de donner à la Principauté les moyens financiers d'une action de long terme pour réussir sa transition énergétique. Le Livre Blanc de la Transition Énergétique a été la première étape de la mobilisation de la communauté monégasque. Cette démarche a permis d'associer et de recueillir les perceptions, les actions et les attentes des acteurs de la Principauté afin de définir la feuille de route partagée portant la Communauté monégasque vers 2050.

// LE PACTE NATIONAL POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Lancé en janvier 2018, le Pacte a pour vocation de maintenir l'élan créé par le Livre blanc dans la durée et de constituer un cadre pour accompagner les initiatives de la Communauté monégasque. Le Pacte National pour la Transition Énergétique vise à



exprimer concrètement l'engagement des adhérents pour la transition énergétique et à les aider à partager leurs bonnes pratiques. A ce jour, le Pacte qui compte plus de 500 adhérents est constitué :

- D'une Charte d'engagement simple et lisible, qui fédère tous les acteurs et pose les trois grands thèmes d'action de la transition énergétique (mobilité, déchets, énergie) ;
- De Plans d'actions sectoriels indiquant les actions concrètes à mener.

// LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ÉNERGÉTIQUES LOCALES

Les démarches de maîtrise de la demande en énergie et de développement des productions énergétiques locales dans les constructions neuves ou dans le bâti ancien contribuent à la réduction des émissions de GES de ce secteur (certifications environnementales, réglementation thermique, incitation au développement des énergies renouvelables...).

> UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION ÉNERGÉTIQUE

Une nouvelle réglementation énergétique des bâtiments neufs et existants est entrée en vigueur en

2018 (Arrêté Ministériel n° 2018-613 du 26 juin 2018 relatif aux caractéristiques thermiques des nouveaux bâtiments, des réhabilitations de bâtiments existants et des extensions). Elle comprend en particulier :

- L'interdiction du fioul pour le chauffage en 2022 dans les bâtiments anciens ;
- L'obligation de réaliser un audit énergétique dès 2022, pour les bâtiments construits entre 1930 et 1990 ;
- L'obligation de réaliser des travaux d'isolation thermique à l'occasion de certains travaux de réhabilitation de bâtiments.

> BÂTIMENTS DURABLES MÉDITERRANÉENS : LA PRINCIPAUTÉ S'ENGAGE DANS LA CONSTRUCTION DURABLE

Pour accompagner la trajectoire ambitieuse de réduction des émissions de GES, la performance environnementale et énergétique des bâtiments est une priorité. Dans ce cadre, la Mission pour la Transition Énergétique travaille avec l'ensemble des corps de métier de la construction et de l'urbanisme autour de ces enjeux prioritaires.



La démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM), créée en Paca en 2009, est une démarche volontaire et innovante, dont l'ambition est de favoriser les bonnes pratiques dans la construction (réduction de l'impact des matériaux et des consommations d'eau et d'énergie, bio-climatisme, etc.) pour préserver confort et santé, tout en tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. D'ici la fin de l'année 2019, cette démarche sera adaptée au contexte et aux spécificités monégasques et deviendra BD2M : «Bâtiments Durables Méditerranéens de Monaco».

> MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE DES BÂTIMENTS PUBLICS

L'État a entrepris dès 2003, une politique de maîtrise de la demande en énergie de ses bâtiments publics. Les démarches de maîtrise de la demande en énergie et de développement des productions énergétiques locales dans les constructions neuves ou dans le bâti ancien contribuent à la réduction des émissions de GES de ce secteur (certifications environnementales, réglementation thermique, incitation au développement des énergies renouvelables).

Les enjeux de la maîtrise de la demande en énergie du patrimoine immobilier de l'Etat sont particulièrement

importants, lorsque l'on sait que celui-ci représente une surface de près de 1 million de m², dont plus de la moitié est constituée de surface de parkings.

La démarche de gestion et de suivi énergétique mise en œuvre par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics permet de centraliser les informations relatives à la consommation énergétique des bâtiments et de pouvoir effectuer, à distance, des actions correctives. Ce dispositif, dont le déploiement a été généralisé à tous les bâtiments publics, a déjà permis de réduire de 30% les consommations énergétiques.

> ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (SMEG) en collaboration avec la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU) a établi un plan d'action visant à supprimer les lampes à vapeur de mercure au profit d'un éclairage LED. A terme, 95% des éclairages fonctionnels de type vapeur de mercure seront remplacés.

> SMART +

Les actions de maîtrise de la demande en énergie nécessitent, pour le consommateur, une connaissance préalable de ses usages et comportements. Dans cette optique, une solution innovante appelée SMART+ a été



lancée en février 2018 et confiée à la SMEG. Les plus gros consommateurs d'électricité du secteur hôtelier et des immeubles d'habitation pour leurs parties communes vont pouvoir connaître plus précisément les usages de l'électricité qu'ils consomment. L'objectif est d'inciter ces entités à maîtriser leur consommation. Cette technologie permet, en identifiant les usages inutiles, une diminution de 5% à 10% des consommations d'électricité.

// LE DEVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENEUVELABLES

La production d'énergie renouvelable en Principauté est principalement assurée par la valorisation énergétique des déchets, les pompes à chaleur sur eau de mer et l'énergie solaire. En matière de développement des énergies renouvelables trois actions principales ont été engagées : la mise en ligne d'un cadastre solaire, la création d'une société d'investissements de sites d'énergies renouvelables et le développement de réseaux thalassothermiques.

> LE CADASTRE SOLAIRE DE LA PRINCIPAUTÉ

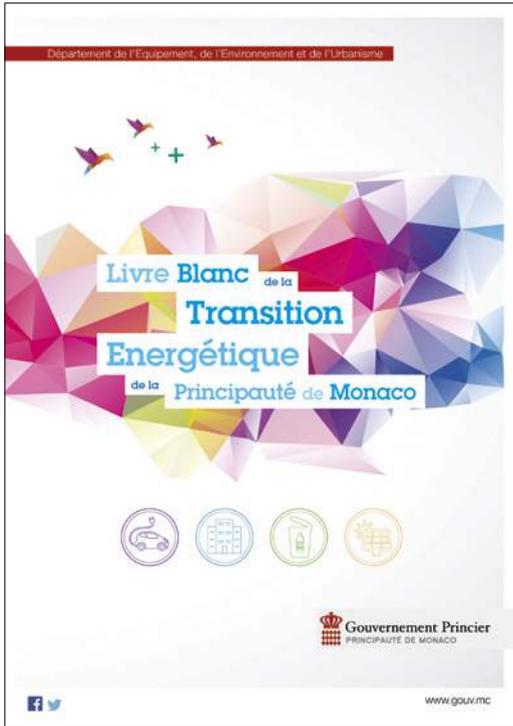
Le développement des installations photovoltaïques est aujourd'hui la priorité du Gouvernement en matière de développement des énergies renouvelables. La création

du cadastre solaire de la Principauté, en juin 2017, permet aux résidents d'identifier pour chaque toiture le potentiel d'ensoleillement, la surface exploitable pour l'installation de panneaux solaires et la production annuelle. Cet outil offre aux propriétaires, syndics, particuliers, la possibilité de visualiser rapidement les données d'aide à la décision pour le déploiement de panneaux solaires sur la toiture de leur immeuble.

Pour encourager cette démarche, le Gouvernement a mis en œuvre, dès 2014, une mesure financière incitative. Le tarif de rachat de l'électricité produite a été fixé à 360 € H.T./Mégawatt-heure pour les systèmes sur toitures planes non intégrés au bâti, et à 530 € H.T./Mégawatt -heure pour les autres. Une subvention garantie pour 15 ans pour la production d'énergie photovoltaïque.

> CRÉATION DE MONACO ÉNERGIES RENEUVELABLES (M.E.R.)

Dans le domaine des énergies renouvelables, la Principauté a aussi décidé d'investir dans des centrales électriques d'origine renouvelable (solaire, éolien, hydraulique). Monaco Energies Renouvelables, société commune entre l'Etat et la SMEG, a été créée en novembre 2017, pour réaliser ces investissements. L'objectif est de disposer, au-delà des frontières, d'actifs de production électrique



d'origine renouvelable équivalents à la consommation de la Principauté à horizon 2030. Ces achats ont pour but de garantir à la Principauté l'accès à long terme à une électricité verte et à prix maîtrisé.

> CRÉATION DE DEUX NOUVEAUX RÉSEAUX THALASSOTHERMIQUES

Pionnière depuis les années 60 dans cette technologie, la Principauté dispose sur son littoral de plus de 70 pompes à chaleur sur eau de mer (PAC eau de mer) produisant environ 17% de l'énergie consommée à Monaco. En utilisant les calories puisées dans la mer, les pompes à chaleur se substituent aux systèmes de chauffage et de climatisation et permettent ainsi de limiter l'usage des combustibles fossiles et les émissions de gaz à effet de serre. La technologie PAC eau de mer permet d'accroître significativement l'efficacité énergétique d'un système de production d'énergie. Le développement des PAC eau de mer va prendre une nouvelle ampleur dans les prochaines années, puisque deux nouveaux réseaux sont en cours de développement dans deux quartiers de la Principauté : le Larvotto et la Condamine.

> OFFRE DE GARANTIE RENOUELABLE

La SMEG propose à tous les usagers une offre « Egeo » qui certifie que l'équivalent de la consommation électrique du client est issu de sources d'énergie renouvelable.

Les ventes Egeo représentent 43% des volumes en 2017, soit une croissance de 15% par rapport à 2016.

> OFFRE DE COMPENSATION CARBONE

L'offre « Eco² », proposée par la SMEG, permet de compenser les émissions de CO₂ résultant de la consommation de gaz naturel par l'achat de crédits carbone issus du programme « Monaco Carbone Offsetting » développé par la Fondation Prince Albert II. Les ventes Eco² ont compensé 43% des émissions de CO₂ liées à la consommation de gaz naturel, soit une progression de 12% en 2017 par rapport à 2016.

// L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Par la mise en œuvre du Plan Energie Climat, Monaco est engagé dans la définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique. Les objectifs visés par cette stratégie d'anticipation sont multiples : prévenir les impacts potentiels, limiter leur coût, et tirer parti des opportunités locales. Une analyse fine des projections climatiques réalisées à l'échelle mondiale puis régionale, a permis de dresser un premier constat de l'exposition de la Principauté au changement climatique.

Ce réchauffement pourrait se traduire par une augmentation des périodes de canicules et de vagues de fortes chaleurs, mais aussi par une diminution des risques de froid et de gel en hiver. L'impact sur les précipitations concernerait des modifications du régime des pluies. Avec un territoire exclusivement côtier, l'élévation du niveau de la mer est également un paramètre essentiel dans la prise en compte de la vulnérabilité du territoire. Les mesures effectuées à Monaco entre 1999 et 2014 ont montré une accélération de l'élévation des eaux deux fois supérieure à celle observée depuis 1900. D'ici la fin du siècle, l'élévation du niveau de la mer pourrait atteindre jusqu'à 80 cm.



VILLE DURABLE ET CADRE DE VIE

La Principauté compte environ 54 000 salariés et 37 000 résidents, qui chaque jour peuvent être amenés à se déplacer sur un territoire de 2 km². Pôle d'attractivité économique et touristique, Monaco accueille également près de 5 millions de visiteurs par an. Ces chiffres illustrent sans nul doute l'importance des flux de circulation et leur impact sur la cité. Le Gouvernement Princier développe une politique de ville durable s'attachant à la préservation, voire au renforcement d'une qualité de vie reconnue et appréciée.

Cette politique s'articule autour des axes suivants :

- **Urbanisme, construction et environnement ;**
- **Mobilité et déplacements ;**
- **Gestion des déchets et des eaux usées ;**
- **Gestion des espaces verts ;**
- **Gestion des pollutions et des risques ;**
- **Mobilisation de la Communauté monégasque.**

/// URBANISME, CONSTRUCTION ET ENVIRONNEMENT

En matière d'aménagement du territoire, la prise en compte de l'environnement dans l'élaboration de projets urbanistiques se traduit par la réalisation d'Etudes des Incidences sur l'Environnement (EIE). Elles visent à éviter et réduire les impacts négatifs d'un projet sur l'environnement (naturel et anthropique) et à mettre en œuvre des mesures compensatoires.

/// MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

La politique du Gouvernement en matière de mobilité a pour objectifs de réduire les impacts négatifs de la circulation (trafic, qualité de l'air, nuisances sonores...) mais également de favoriser les modes de déplacements alternatifs.



> DÉVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN

L'État concentre son action en matière de mobilité sur les transports en commun, tant intra-muros que pour les déplacements vers les communes et régions voisines.

La Principauté est desservie par le réseau départemental des autobus Rapides Côte d'Azur, qui assure une liaison régulière entre l'aéroport, Nice, Monaco et Menton. L'État favorise également l'intermodalité Train/bus, entre le réseau de bus de la Compagnie des Autobus de Monaco (CAM), la SNCF, les communes limitrophes et les lignes de bus départementales. L'interopérabilité entre moyens de transports en commun a également été développée entre la CAM, le TER et les réseaux de bus de la région voisine.

L'intermodalité est également développée grâce à la «carte Azur» qui permet une libre-circulation sur les réseaux de bus de la Principauté de Monaco et ceux du Département des Alpes-Maritimes.

Favoriser l'utilisation des transports en commun pour les déplacements intra-muros est un axe central de cette politique de mobilité. La CAM a vu ses services améliorés par une meilleure information des usagers, grâce à la localisation GPS des bus et une information en temps réel, une augmentation de la fréquence de passage des bus, des tarifs incitatifs, et la mise en service d'un bus de nuit le vendredi et le samedi.

Le site infotrafic/infochantiers

Le site «infotrafic.mc ou infochantiers.mc» est un outil présentant une visualisation en temps réel du trafic routier en Principauté. Ce site recense également l'ensemble des chantiers de la Principauté, publics et privés et les travaux de voiries.

Pour chaque opération, il informe des nuisances sonores, visuelles, environnementales, de circulation ou de mobilité piétonne. Disponible sur tous types de smartphone, il intègre une fonctionnalité d'alerte par sms sur les incidents ou engorgements des voies publiques.

Les parkings publics

Le site du Service des Parkings Publics de Monaco dispose d'un plan interactif qui présente la totalité des parkings publics. Pour chaque parking, l'utilisateur interne peut connaître le nombre total de places, le nombre de niveaux, la situation exacte des accès au parc ainsi que la hauteur maximale, mais surtout le nombre de places disponible en temps réel.

Pour les autocars de tourisme visitant la Principauté, le service a développé un système de réservation via le site «i-cars.mc» basé sur des technologies novatrices, lecture optique de plaques minéralogiques, écrans tactiles.



> MOBILITÉ DOUCE

Dans le cadre d'une mobilité apaisée, les modes de déplacement doux (marche à pied et vélo) sont encouragés. Ainsi, Monaco compte 80 liaisons par ascenseurs, 35 escaliers mécanisés et 8 tapis roulants. Afin de mieux se déplacer dans la ville, le guide «Monaco Malin» intègre ces liaisons mécaniques, ainsi que l'ensemble des modes alternatifs à la voiture (les arrêts de bus, les parkings proposant aux abonnés et aux résidents des prêts gratuits de vélos électriques), la piste cyclable et les ascenseurs pouvant accueillir des vélos (en les poussant).

> PROMOTION DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES

Le Gouvernement mène une politique engagée en faveur des véhicules propres ou peu polluants. Depuis 1994, année de leur création, le barème des subventions a évolué afin de le recentrer sur les véhicules les plus vertueux et de prendre en compte les évolutions de la technologie.

L'Arrêté Ministériel n°2018-1182 du 18 décembre 2018 relatif à l'aide à l'achat de véhicules écologiques fixe les nouveaux barèmes d'attribution avec, en particulier :

- La mise en place d'une subvention pour les vélos à assistance électrique, d'une puissance inférieure ou égale à 250 W, qui ne sont pas immatriculés,

dont les propriétaires, résidents en Principauté, pourront désormais bénéficier d'une aide à l'achat de 30 % du prix du véhicule TTC, plafonnée à 400 euros ;

- Afin d'encourager l'achat de véhicules écologiques, le plafond de l'aide à l'achat passe de 9.000 à 10.000 euros pour les quatre roues électriques et de 8.000 à 10.000 euros pour les véhicules hybrides rechargeables émettant moins de 21 g/km de CO₂ ;
- Afin d'inciter les chauffeurs de taxis et les sociétés de grande remise à se doter, dans le cadre de leur activité, de véhicules plus vertueux, ils pourront bénéficier d'une aide forfaitaire complémentaire de 3.000 euros, qui vient s'ajouter à l'aide octroyée dans le cadre du dispositif.

Afin de favoriser la mobilité électrique, le Service des Parkings Publics met gracieusement à la disposition des utilisateurs de véhicules électriques plus de 600 prises de recharges publiques et offre des réductions sur ses abonnements. Les véhicules électriques sont également exemptés d'estampille et bénéficient de la gratuité du stationnement en surface.

En 2018, le nombre de véhicules électriques et hybrides immatriculés en Principauté représente près de 4% du parc. Le parc de véhicules électriques et hybrides de l'Administration est également croissant et le Gouvernement dispose d'un parc de 17 Smart électriques.

Service de vélos à assistance électrique

La Compagnie des Autobus de Monaco et le Gouvernement ont développé, depuis 2010, un service de vélos à assistance électrique qui maille l'ensemble du territoire monégasque.

> SYSTÈME D'AUTO-PARTAGE : MOBEE

Lancé en 2014, «Mobe» est un dispositif d'auto-partage en libre-service de véhicules électriques avec 25 Twizy. Une application smartphone permet de géolocaliser et réserver le véhicule le plus proche. Ce dispositif se distingue par son système de «freefloating» ou «boucle ouverte», qui permet à l'utilisateur de restituer le véhicule n'importe où en Principauté, sans être obligé de le ramener à un emplacement spécifique.

// GESTION DES DÉCHETS

La Principauté s'est dotée, fin 2017, d'un Plan de gestion des déchets à horizon 2030 dont l'objectif est de mettre en cohérence et de coordonner l'ensemble des actions permettant d'assurer une gestion rationnelle des déchets produits sur le territoire.

Valorisation matière des déchets

Au regard des engagements de la Principauté en terme de réduction des émissions de GES, la politique de gestion des déchets a pour objectifs de limiter leur production, d'optimiser leur collecte, leur traitement et leur élimination notamment par leur valorisation matière. L'action du Gouvernement porte ainsi sur l'intensification de la collecte sélective et le développement de campagnes de sensibilisation de la population au tri. L'ensemble des déchets ménagers et assimilés fait l'objet soit d'une valorisation matière, soit d'une valorisation énergétique.

Les déchets alimentaires, qui représentent 31,7% des quantités, ne génèrent que 1% des émissions de GES. A contrario, les plastiques qui représentent 11,6% des quantités de déchets sont responsables de 83% des émissions de GES de ce secteur.

Politique de réduction des plastiques à usage unique

En Principauté, la réduction des plastiques est un enjeu majeur. C'est en 2016 que ce processus de réduction a débuté avec l'interdiction des sacs en plastique à usage unique. L'Ordonnance Souveraine n°7.254 du 14 décembre 2018 et l'Arrêté Ministériel n°2018-1189 relatif aux sacs et ustensiles jetables en plastique interdit depuis le 1^{er} janvier 2019, les pailles et les touillettes en

plastiques. Cette interdiction s'étendra, au 1^{er} janvier 2020, aux cotons-tiges, aux assiettes, aux gobelets, verre et couverts jetables en plastique.

Renforcer le tri sélectif

La priorité du Gouvernement est d'augmenter le tri sélectif. Les textes relatifs à la collecte et au traitement des déchets en Principauté ont été actualisés et visent à améliorer la traçabilité, à préciser les modalités de collecte et les exigences relatives aux locaux poubelles. L'un des éléments de ces textes repose sur la mise en œuvre du tri sélectif dans tous les immeubles avec la création de locaux pour l'installation de bacs de tri.

- Ainsi, pour les nouvelles constructions : la création d'un local doit être prévue dans le cadre de la demande d'autorisation de construire ou lors de modifications importantes des parties communes donnant sur la voie publique (travaux portant sur plus de 50 % de la surface des parties communes donnant sur la voie publique).
- Pour les bâtiments existants : ils devront, sauf dérogation, disposer d'un local aux normes, afin que les déchets ménagers et assimilés puissent être collectés dans un local satisfaisant.

Deux cas de dérogations : si l'installation du local s'avère impossible techniquement ou si elle est économiquement inacceptable. Une solution alternative doit être proposée par le propriétaire ou son représentant.

De nouveaux moyens et une collecte 2.0

Parmi les actions programmées par la Société Monégasque d'Assainissement (SMA) figurent :

- Une flotte de véhicules à motorisation électrique ou hybride des bennes ;
- La collecte digitale avec l'identification par puce électronique des bacs et le déploiement de dispositifs de pesée statique et dynamique ;
- La simplification des consignes de tri (regroupement des bacs jaunes et bleus, extension au tout plastique) ;
- La gratuité des bacs de tri.

Le verre recyclable à l'infini

Parmi les déchets, le verre tient une place importante, avec une fabrication initiale qui nécessite le prélèvement de matières premières dans la nature (sable de silice, calcaire...) et engendre diverses pollutions pour transformer cette matière opaque en matière transparente. Une opération qui a également comme défaut de consommer beaucoup d'énergie.



Or, parmi les déchets, le verre a la faculté d'être particulièrement bien recyclable. Ainsi, à partir d'une tonne de déchets de verre on obtient une tonne de verre réutilisable. Ceci permet d'éviter l'extraction d'une tonne de matières premières et réduit de 83% la consommation énergétique nécessaire à la production d'une tonne de verre primaire. Le recyclage du verre est donc une évidence environnementale.

Le dispositif cliiink

À la lumière de ces éléments de comparaison, il apparaît indispensable d'accroître la collecte du verre en Principauté en fixant un objectif ambitieux de 100% de verre recyclé vers lequel nous devons tendre. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre le dispositif de consignes « cliiink » de l'association Terradona. L'intérêt de cliiink est double : il encourage chacune et chacun à trier le verre, et permet d'augmenter les volumes collectés, tout en récompensant ce geste éco-responsable. Les bornes vertes publiques qui réceptionnent le verre sont équipées d'un comptage intelligent fixé sur l'opercule de collecte des récipients. Il permet à chacune et à chacun en déposant ses bouteilles, pots et bocaux en verre, de cumuler des points et de bénéficier d'offres promotionnelles auprès des commerçants de la Principauté partenaires de l'opération.

/// GESTION DE L'EAU

> GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La politique de la Principauté en matière de gestion de l'eau répond à des objectifs d'efficacité environnementale liés à la préservation des ressources et au traitement des eaux usées. La rationalisation et la diminution des consommations d'eau restent parmi les enjeux majeurs dans le cadre d'une gestion durable de la ressource en eau. Ces dernières années, la prise de conscience par les ménages, les acteurs privés et publics de la Principauté, a entraîné une baisse sensible de la consommation d'eau à Monaco.

L'eau consommée en Principauté provient pour l'essentiel de la France (vallée de la Vésudrie et de la Roya). La Principauté de Monaco utilise également ses ressources locales (sources Alice, Marie, Testimonio, Fontdivina et Ingram) qui alimentent selon les années entre 30 et 50% du réseau public d'eau potable.

> TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La totalité des eaux usées de la Principauté, de Beausoleil et une bonne partie de celles des communes de Cap-d'Ail et de La Turbie sont collectées et traitées. Le traitement des eaux résiduaires est séparé en deux sites distincts :



- Une usine de pré-traitement des eaux résiduaires (UPTER) souterraine, localisée sous le Rocher de Monaco, qui assure le pré-traitement physique des eaux : dégrillage, tamisage, dessablage et déshuilage ;
- Une usine de traitement des eaux résiduaires (UTER), en sous-sol d'un immeuble industriel de Fontvieille, qui assure le traitement primaire et secondaire des eaux. Sa conception a été réalisée suivant des impératifs de performance, de compacité et d'absence de nuisances.

Les actions du Gouvernement portent sur l'optimisation du réseau de collecte des eaux résiduaires et leur traitement afin de limiter les pollutions sur le milieu naturel et les impacts sanitaires pour l'homme.

// GESTION DES ESPACES VERTS

La Principauté compte plus de 270 000 m² d'espaces verts publics entretenus par la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU), composés majoritairement de jardins d'agrément, qui contribuent à la qualité de vie à Monaco. La Principauté compte sur son territoire plus de 11 000 arbres dont plus de 900 sont des arbres patrimoniaux. Ces espaces verts sont gérés de façon écoresponsable avec la mise en œuvre de la lutte biologique, l'emploi de fertilisants biologiques et l'abandon de l'utilisation de tous produits chimiques. Il s'agit également de gérer les consommations d'eau par :

- L'utilisation de l'eau de vallon pour l'irrigation des jardins du secteur du Larvotto ;
- La récupération, le stockage et l'utilisation des eaux de pluies (Roseraie Princesse Grace, Villa Paloma, Villa Girasole...) ;
- La gestion centralisée des arrosages, l'utilisation des pluviomètres et la surveillance des réseaux avec détection des fuites ;
- L'utilisation de végétaux peu gourmands en eau ;
- La mise en place de paillage pour limiter l'évaporation des sols.

Grâce à ces méthodes de gestion innovantes et rigoureuses mises en place depuis quelques années par la DAU, plusieurs jardins sont labellisés en tant qu'Espace Végétal Ecologique (EVE) : le Jardin Japonais, la Villa Sauber, la berne centrale de l'avenue Princesse Grace, le Grimaldi Forum et la Roseraie Princesse Grace.

Cette distinction internationale constitue une véritable reconnaissance de la politique de gestion des jardins publics mise en œuvre depuis plusieurs années par la DAU.

Afin de renforcer la politique de la Principauté en faveur du « patrimoine vert », le Code de l'arbre a été élaboré. L'objectif du Code de l'arbre est de définir les

actions à mener pour gérer et conserver le patrimoine arboré. Il s'applique à l'ensemble des espaces verts publics et privés de la Principauté. Ainsi, plus d'un millier d'espèces végétales ont reçu le statut d'arbre remarquable, basé sur plusieurs grilles d'appréciation relatives à différents critères : biologiques, botaniques, sociaux et environnementaux.

// GESTION DES POLLUTIONS ET DES RISQUES

La surveillance permanente de la qualité des milieux est assurée par la Direction de l'Environnement au travers des réseaux de surveillance de la qualité de l'air, de l'eau et des nuisances sonores, afin de répondre à deux enjeux prioritaires : lutter contre les pollutions et améliorer le cadre de vie de la Principauté.

Sur un territoire d'une superficie d'environ 2 km², la Principauté de Monaco dispose d'un réseau de surveillance des différents paramètres mesurés qui peut être qualifié de dense, permettant d'avoir une bonne représentativité des variations d'un milieu urbain. Ce réseau de surveillance des milieux est complété par une surveillance des risques naturels, dont l'enjeu consiste à assurer à la Principauté une information locale fiable, en restant connectée avec les données et les alertes définies par la région voisine. Ce réseau est composé :

- D'un système de capteurs sismiques ;
- D'un marégraphe, en coopération avec le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM) ;
- D'un système de détection de la radioactivité ambiante ;
- D'un réseau de surveillance météorologique (températures, précipitations, vents, hygrométrie et rayonnement solaire).

> QUALITÉ DE L'AIR

La Principauté de Monaco est une zone côtière urbaine compacte. La pollution dans cette zone, tout comme dans les Alpes Maritimes, provient majoritairement des déplacements et du chauffage au fioul. Cette pollution peut être accentuée par des caractéristiques structurelles comme les rues canyons (qui concentrent les polluants) ou des phénomènes météorologiques (absence de vent, période de chaleur...).

Réseau de surveillance de la qualité de l'air

Pour évaluer cette pollution, un réseau automatisé de 5 stations de surveillance de la qualité de l'air a été

mis en place en Principauté depuis 1991, il s'agit des stations : du Quai Antoine 1^{er}, de Fontvieille, de la rue Grimaldi, de la place des Moulins et du boulevard Charles III.

Les polluants mesurés sont : le dioxyde d'azote, l'ozone, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et les particules fines. L'interprétation de la qualité de l'air est réalisée pour l'ensemble des polluants par rapport aux seuils et aux valeurs limites utilisés en Europe.

> PARTENARIAT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET AIR PACA

Afin de renforcer les retours d'expérience à l'échelle régionale avec les pays voisins, un Accord cadre de partenariat entre la Principauté et AirPACA (AtmoSud) a été signé fin 2015. Ce partenariat porte sur des domaines de coopération en matière de surveillance de la qualité de l'air :

- La maintenance des réseaux, le calibrage des appareils de mesure et la validation des données ;
- La modélisation et la prévision de la qualité de l'air ;
- L'information et la sensibilisation.

Indice Qualité de l'air (IQA)

La qualité de l'air de la Principauté de Monaco est monitorée quotidiennement par des stations fixes réparties sur l'ensemble du territoire. Afin de renforcer le niveau d'information, le grand public dispose, depuis 2018, sur les sites de communication de la Principauté d'un indice de la qualité de l'air (IQA).

L'indice « IQA » a pour objectif de faire bénéficier d'une information territoriale en matière de qualité de l'air, déterminée selon les mêmes méthodologies que pour la région PACA. La prévision pour le jour suivant est également estimée, en tenant compte des prévisions météorologiques.

Le calcul de cet indice est obtenu à partir de la concentration dans l'air de dioxyde d'azote (NO₂), de particules fines (PM₁₀) et d'ozone (O₃). Ces polluants sont de bons indicateurs de la pollution atmosphérique à laquelle la population est exposée en zone urbaine.

Cartographie 3D « qualité de l'air et du bruit »

Dans le cadre de son programme intitulé « Qualité de vie - Plateforme de modélisation et cartographie haute résolution de la qualité de l'air et du bruit à Monaco », la Direction de l'Environnement a lancé deux campagnes (hiver 2017 et été 2018) de mesure de qualité de l'air, en déployant 52 capteurs passifs sur l'ensemble du territoire monégasque. Les résultats



finaux permettront de valider la modélisation haute résolution de la qualité de l'air en tenant compte de la dispersion des polluants. Cette cartographie, couplée à la cartographie du bruit, prendra en compte les effets 3D (relief, hauteur de bâtiment, ...) sur la dispersion des polluants.

> LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Les principales sources de nuisances sonores en Principauté sont les chantiers, les transports routiers, l'héliport, les bruits liés aux établissements de nuit, et les bruits de voisinage. L'action du Gouvernement porte sur deux aspects : la surveillance des pollutions sonores et la lutte contre les nuisances de chantier.

Réseau de mesure des nuisances sonores

La gestion des nuisances sonores est partie intégrante de la qualité de vie de la Principauté. L'enjeu pour la Principauté est de préserver son cadre de vie tout en assurant son développement économique et urbanistique. Le réseau de mesure et de surveillance des nuisances sonores est assuré par :

- 3 stations fixes de mesures en continu du bruit: Fontvieille et héliport pour le bruit aérien et rue Grimaldi pour le bruit routier ;

- 2 stations mobiles multi-capteurs (météo-bruit) placées dans des « zones à enjeux » ;
- La réalisation périodique d'une cartographie sonore de la Principauté.

> LUTTE CONTRE LES NUISANCES DE CHANTIER

Face à la multiplicité et parfois la complexité des chantiers, l'Etat veille à limiter leurs nuisances. Afin d'améliorer la qualité de vie en Principauté, une nouvelle réglementation sur les bruits et horaires de chantier est en vigueur depuis fin 2018 :

- Arrêté Ministériel n°2018-1116 du 3 décembre 2018 relatif à l'encadrement des chantiers ;
- Arrêté Ministériel n°2018-1117 du 3 décembre 2018 relatif aux bruits de chantier.

Ces nouveaux textes visent à :

- Simplifier et harmoniser les textes applicables, en particulier sur les horaires et périodes d'exécution des chantiers ;
- Créer ou renforcer les règles d'encadrement de l'exécution des chantiers, en appréhendant les nuisances qui en résultent ;
- Évoluer vers l'exemplarité des chantiers.



Horaires de chantier

Tous les chantiers sont désormais à l'arrêt le samedi. En semaine, les travaux sont autorisés de 7h30 à 19h30, sous réserve de la mise en œuvre de dispositifs d'atténuation du bruit et des nuisances. Au mois d'août ne seront autorisés que les travaux intérieurs, peu bruyants.

Bruits de chantier

L'objectif de cet Arrêté Ministériel portant sur les bruits de chantier est de les réduire, par l'utilisation de techniques et matériels moins générateurs de nuisances ou permettant de les contenir efficacement. Les chantiers de courte durée se voient imposer :

- Une obligation d'utilisation des meilleurs engins, techniques et matériels disponibles, au regard du paramètre acoustique ;
- La mise en place de dispositifs de réduction du bruit les plus adaptés et efficaces ;
- Une communication auprès du voisinage.

Pour les chantiers de plus longue durée, le maître d'ouvrage doit également prévoir :

- Une étude préalable des bruits de chantier réalisée par un acousticien ;
- Un plan de prévention et de réduction des bruits de chantier devant comporter un plan de communication à destination des riverains.

L'étude préalable est un outil d'évaluation du bruit existant avant le démarrage des opérations. Elle est indispensable et permet de fixer un niveau d'exposition au bruit qui soit supportable par le voisinage tout en restant cohérent avec les impératifs de chantier. Le maître d'ouvrage devra également identifier les techniques, engins et matériels disponibles les plus performants au regard du paramètre acoustique, ainsi que les dispositifs de réduction du bruit retenus.

Une avancée majeure dans la lutte contre les nuisances sonores concerne l'obligation de mise en place des outils de suivi du niveau sonore du chantier, qui sont, pour l'Etat, des outils de contrôle. Le renforcement de la communication avec les riverains est une partie importante du nouvel Arrêté qui s'impose à tout chantier.

Observatoire du bruit

La Direction de l'Environnement a mis en place un observatoire du bruit en partenariat avec l'association «ACOUCITE», pôle de compétence en matière d'environnement sonore urbain. Cet observatoire a pour objectifs de permettre d'évaluer les actions à entreprendre, de faciliter l'intégration de la problématique du bruit dans de multiples domaines (plan de circulation, aménagements adaptés, chantiers propres, mise en place d'un réseau de bruit,



communication, sensibilisation...) et d'avoir une vision prospective en la matière. C'est un outil qui a pour but de conduire, progressivement, à la maîtrise de l'environnement sonore en Principauté.

MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ MONÉGASQUE

La politique du Gouvernement Princier en faveur du développement durable se traduit pleinement au travers de l'engagement et de la mobilisation de l'ensemble de la Communauté monégasque, des acteurs du secteur privé et du milieu associatif.

La Principauté s'inscrit comme une terre de dialogue autour des grands enjeux environnementaux. Réunions, conférences et débats se succèdent tout au long de l'année. Ainsi, à l'initiative de S.A.S. le Prince Souverain, la Fondation Prince Albert II de Monaco et l'Institut Océanographique, Fondation Albert 1^{er}, ont créé en 2010 la « Monaco Blue Initiative » : une plateforme de débats et de propositions pour la préservation de l'environnement marin.

Depuis 2017, se tient chaque année en Principauté, la Monaco Ocean Week, événement fédérateur autour d'un enjeu majeur qu'est la protection des océans.

Le Centre Scientifique de Monaco et le Laboratoire de l'Environnement de l'AIEA ont uni leurs compétences

pour créer en Principauté des ateliers sur l'acidification des océans. La problématique de l'acidification des océans a débouché en 2008 sur « la Déclaration de Monaco », co-signée par 150 scientifiques originaires de 26 pays. Ce texte, préfacé par S.A.S. le Prince Souverain, vise à interpeller les décideurs politiques sur les enjeux de cette thématique et encourager les efforts de recherche dans ce domaine.

> ÉCORESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION

L'Administration monégasque s'appuie, depuis 2009, sur un réseau d'éco-référents représentant tous les Services de l'Etat, pour mettre en œuvre une démarche écoresponsable qui consiste à intégrer les préoccupations environnementales à l'ensemble de ses activités en visant l'exemplarité dans son fonctionnement.

Par ailleurs, en parallèle des actions de réduction, l'Administration compense les émissions de GES de l'ensemble de ses trajets professionnels ainsi que les émissions engendrées par les repas des cantines scolaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2013 en Principauté, tous les restaurants collectifs des établissements scolaires, périscolaires, de santé ou de soins, publics ou privés, ont l'obligation de faire entrer dans la composition



des repas des matières premières issues de l'agriculture biologique (Loi n°1386 du 15 décembre 2011, Arrêté Ministériel n°2012-578 du 4 octobre 2012).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Gouvernement a souscrit à l'offre «Egeo» de la SMEG pour tous les contrats d'électricité de l'Administration, contribuant ainsi à favoriser la production d'électricité d'origine renouvelable.

Afin de maîtriser et réduire leur impact sur l'environnement, les Services du Gouvernement se sont engagés dans des systèmes de management environnementaux. Ainsi le Service des Parkings Publics a été le premier Service à obtenir la certification ISO 14 001 et 9001. La Direction de l'Environnement a également obtenu, en 2014, la certification ISO 14001 portant sur l'ensemble de ses activités administratives, de laboratoire et de terrain.

Concernant la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, le Gouvernement, poursuit la mise en œuvre de la démarche «Monaco s'engage contre la déforestation» initiée par la Fondation Prince Albert II, encourageant ainsi l'utilisation du bois certifié dans les nouveaux projets de construction et pour toute activité commerciale utilisant du bois, et favorise également cette filière au sein de l'Administration. En 2018, 40 entreprises ont confirmé le renouvellement

de leur attachement à la Charte et 98% des entreprises jugent la Charte sur le bois utile pour l'intégration du thème de la lutte contre la déforestation dans leurs politiques de Responsabilité Sociétale.

> VERS LE ZÉRO PLASTIQUE : INTERDICTION DES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

Le Gouvernement mène une politique déterminée en matière de réduction des plastiques à usage unique pour lutter contre la pollution des mers et pour diminuer les émissions de GES générés par les plastiques.

- Depuis le 1^{er} juin 2016, sont interdits tous les sacs de caisse à usage unique d'une épaisseur inférieure à 50 micromètres et d'un volume inférieur à 25 litres ;
- Depuis 1^{er} janvier 2017, sont interdits tous les sacs en matière plastique à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente, non compostables et composés de moins de 30% de matières biosourcées (matériaux issus de la biomasse d'origine végétale ou animale). Cette proportion augmentera progressivement pour atteindre 60% en 2025 ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2019, sont interdits les pailles et les touillettes en plastique ;
- Au 1^{er} janvier 2020 seront interdits les cotons-tiges, gobelets, assiettes, et couverts jetables en plastique.



> LABEL « COMMERCE ENGAGÉ »

En 2018, le Gouvernement Princier a lancé le label « Commerce Engagé » gratuit, participatif et évolutif. Il permet de mettre en valeur les pratiques écoresponsables des commerçants et leur offre un accompagnement vers une démarche de consommation durable. Ce label constitue un réseau de partenaires qui permet l'échange de bonnes pratiques, l'émergence de nouvelles pistes d'actions et la circulation d'informations. Associé à un cahier des charges évolutif et élaboré en concertation avec les commerçants de la Principauté, le label engage le territoire dans des actions concrètes : réduction et tri des déchets ; consigne et réutilisation des emballages ; approvisionnement local ; économies d'énergie et gestion des ressources naturelles.

A ce jour, plus de 70 commerces de la Principauté ont été labellisés et en 2019 sera lancé le label « Restaurant Engagé » qui visera plus particulièrement le déploiement des consignes du verre, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'accompagnement à l'interdiction des pailles et ustensiles jetables en plastiques.



NEWS OF THE YEAR



MME MARIE-PIERRE GRAMAGLIA PARTICIPE AU COMITÉ MONDIAL DES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISES - MARS 2017

Dans le cadre du Comité Mondial des Femmes Chefs d'Entreprises, qui a réuni pendant deux jours, en Principauté, près de 300 entrepreneuses venues de plus de 50 pays, Marie-Pierre Gramaglia s'est exprimée dans l'atelier « Environnement et Urbanisme ».



BIODIVERSITÉ : NAISSANCES DE SIX CORMORANS HUPPÉS SUR LA FALAISE DU ROCHER - AVRIL 2017

La Direction de l'Environnement a annoncé la naissance de 6 Cormorans huppés sur la falaise du Rocher. En 2015, la découverte d'une nidification réussie du Cormoran huppé de Méditerranée, (*Phalacrocorax aristoleitis desmarestii*) sur la falaise du Rocher, constituait la première mention officielle de nidification de l'espèce dans ce secteur du littoral méditerranéen. La population sur ce site continue de croître avec au moins 15 individus dénombrés.



SALON EVER : REMISE DES CLÉS DE 6 NOUVEAUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES- AVRIL 2017 - AVRIL 2017

Dans le cadre du salon EVER, Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, a reçu les clés de 6 nouveaux véhicules électriques «La Poste Monaco». Les clés lui ont été remises par Christophe Martinet, Directeur Commercial et Marketing de Véhiposte.



NAISSANCE DE DEUX FAUCONS PÈLERINS DANS LES FALAISES DU ROCHER - MAI 2017

Quelques semaines après la naissance de six Cormorans huppés de Méditerranée (*Phalacrocorax aristoleitis desmarestii*), la Direction de l'Environnement a identifié deux jeunes Faucons pèlerins (*Falco peregrinus*), nés dans une excavation des falaises du Rocher. Une nouvelle fois, la reproduction du Faucon pèlerin en Principauté témoigne de bonnes conditions écologiques, nécessaires à cette espèce protégée et emblématique.

GALERIE DE PÊCHEURS : EXPOSITION « SAUVEZ LES ÉLÉPHANTS D'AFRIQUE » - MAI 2017

S.A.S. le Prince Souverain visitait l'exposition aux côtés de Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, Valérie Davenet, Directeur de l'Environnement, Olivier Wenden Directeur de la Fondation Prince Albert II de Monaco et Ingrid Von Anthoni (Association SEA).

L'exposition de photographies «Sauvez les éléphants d'Afrique», proposée par la Direction de l'Environnement en partenariat avec les Associations SEA et David Sheldrick Wildlife Trust a pour objectif de sensibiliser le plus grand nombre à cette cause animale. L'éléphant, en danger d'extinction, est en effet chassé pour son ivoire et souffre notamment d'un manque d'accès à l'eau.





CADASTRE SOLAIRE - MAI 2017

La Mission pour la Transition Énergétique met à disposition du public un cadastre solaire, carte interactive consultable sur le site Internet www.cadastresolaire.mc, qui permet d'identifier facilement et efficacement, pour chaque toiture de Monaco, le potentiel d'ensoleillement, la surface exploitable pour l'installation de panneaux photovoltaïques et la production électrique annuelle possible. C'est un outil novateur au service du développement durable de la Principauté et plus spécifiquement pour le développement de l'énergie solaire. Cet outil offre aux propriétaires, syndics, particuliers, la possibilité de visualiser rapidement les données d'aide à la décision pour le déploiement de panneaux solaires sur la toiture de leur immeuble.



POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DE LA PRINCIPAUTÉ JUN 2017

Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, invitée au petit-déjeuner de la Jeune Chambre Economique présentait les axes de la politique énergétique et climatique de la Principauté : énergie, bâtiment, mobilité, déchets, communication et sensibilisation.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE GOUVERNEMENT PRINCIER PRÉSENTE SON EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE À L'ONU - JUILLET 2017

La Réunion du Forum Politique de haut niveau pour le développement durable, convoquée par le conseil économique et social (ECOSOC), s'est tenue au siège des Nations Unies à New York, en juillet 2017. Le Ministre d'Etat, S.E.M. Serge Telle y a présenté l'Examen national volontaire, préparé par le Gouvernement, sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).



BIODIVERSITÉ : LE GOUVERNEMENT PRINCIER S'ASSOCIE À UNE NOUVELLE CONVENTION-PROGRAMME - AOÛT 2017

Dans le cadre du partenariat entre le Gouvernement Princier et le Parc Européen «Mercantour-Alpi Maritime» une nouvelle Convention-programme a été signée le 3 août. Ce programme «Abeilles du territoire Mercantour-Alpi Maritime : diversité et pollinisation» a pour objectif d'affiner les connaissances sur la diversité des abeilles sauvages et de comprendre les interactions entre les abeilles sauvages et les milieux patrimoniaux (comme les prairies de fauche). La Convention-programme prévoit également la réalisation d'un inventaire en Principauté, destiné à identifier les différentes espèces d'abeilles.

Cette liste exhaustive des espèces, associée à une meilleure connaissance de leur mode de vie et d'interactions, a pour objectif de proposer des actions pour assurer, sur le long terme, le maintien de la biodiversité.



16^{ème} ÉDITION DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ : « PARTAGER POUR ALLER PLUS LOIN » SEPTEMBRE 2017

A l'initiative de la Direction de l'Environnement, Monaco s'associe à la 16^{ème} édition de la Semaine Européenne de la Mobilité. Lors de ces deux journées, le public a pu essayer de nombreux véhicules électriques, deux et quatre roues.

Des ateliers récréatifs et sportifs étaient également dédiés aux plus jeunes et les plus grands pouvaient s'affronter autour de différents challenges.

Le dimanche, l'avenue Princesse Grace était partiellement fermée aux véhicules thermiques pour permettre aux vélos, rollers et skate-boards de circuler au sein d'une zone sécurisée.





LANCEMENT DU LABEL « COMMERCE ENGAGÉ » - NOVEMBRE 2017

La Direction de l'Environnement lance le label « Commerce Engagé » dont le but est d'identifier les commerçants inscrits dans une perspective de responsabilité écologique, économique et sociale. Ce label « Commerce Engagé » constitue un réseau de partenaires qui permet l'échange de bonnes pratiques, l'émergence de nouvelles pistes d'actions et la circulation d'informations. Il permet de mettre en valeur les pratiques éco-responsables des commerçants et leur offre un accompagnement vers une démarche de consommation durable.

La boutique du Musée océanographique, rejoint le programme « Commerce engagé ». L'obtention de ce label témoigne de la démarche éco-responsable de la boutique et de son engagement envers un mode de consommation plus durable.



MME MARIE-PIERRE GRAMAGLIA À LA TRIBUNE DE LA COP 23 À BONN NOVEMBRE 2017

Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme s'est exprimée au nom de la Principauté de Monaco à la tribune de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP 23) à Bonn. Dans son intervention, le Conseiller de Gouvernement-Ministre a rappelé les objectifs de la Principauté de Monaco en matière de réduction des gaz à effet de serre et le rôle déterminant des Océans pour le climat.



NETTOYAGE DES FALAISES DU ROCHER : PREMIÈRE PHASE DE L'OPÉRATION - DÉCEMBRE 2017

Dans un souci de préservation de la biodiversité locale, la Direction de l'Environnement et la Direction de l'Aménagement Urbain accompagnent la société en charge de ce nettoyage pour faciliter leur travail sur le terrain avec des fiches d'identification des espèces mises à leur disposition.

Pour définir les secteurs présentant un enjeu de préservation, un inventaire de la zone réalisé par la Direction de l'Environnement avait permis d'établir une liste exhaustive des espèces exotiques et des espèces d'intérêt patrimonial. Cette opération de nettoyage se déroulera en trois phases et devrait s'achever fin 2019 par le nettoyage des zones situées en contrebas du Musée Océanographique et se conclura par un suivi de l'éradication des espèces végétales exotiques envahissantes sur ces sites. L'ensemble de ce programme s'inscrit dans la mise en œuvre d'une stratégie de préservation de la biodiversité.

ACCORD PELAGOS : M. CYRIL GOMEZ PREND LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉUNION DES PARTIES À L'ACCORD DÉCEMBRE 2017

Dans le cadre de la 7^{ème} Réunion des Parties à l'Accord Pelagos, se tenait la passation de pouvoir entre la Présidence sortante et la Présidence entrante, assurée par la Partie monégasque en la personne de Cyril Gomez, Directeur Général du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

M. Cyril Gomez succède à S.E. M. Xavier Sticker, Chef de la délégation française, en tant que Président de la Réunion des Parties à l'Accord. Il assurera la Présidence pour les deux prochaines années.

La délégation monégasque à la Réunion des Parties est composée de Valérie Davenet, Directeur de l'Environnement, Chef de délégation entrant à la Réunion des Parties, Sylvie Tambutte, Directeur de recherche au Centre Scientifique de Monaco, Point Focal National, Armelle Roudaut-Lafon, Directeur des Affaires Maritimes, Chef de délégation au Comité scientifique et technique, Isabelle Rosabrunetto, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération ainsi que de représentants du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, de la Direction de l'Environnement et de la Direction des Affaires Maritimes.





CRÉATION DU PACTE NATIONAL POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA PRINCIPAUTÉ - JANVIER 2018

Mme Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, présentait aux médias, la Création du Pacte National pour la transition énergétique de la Principauté, souhaitée par S.A.S. le Prince Souverain.

Outil de progrès constitué d'une charte d'engagement simple et de plans d'actions sectoriels, le Pacte National pour la transition énergétique de la Principauté permet à chacun de contribuer, à sa mesure, à la transition énergétique de Monaco dont les objectifs sont clairs : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), agir pour la sobriété énergétique de la Principauté et augmenter la production locale d'énergie renouvelable. Tous les membres du Gouvernement Princier ont signé leur charte d'engagement du Pacte National.

CARTOGRAPHIE HAUTE RÉOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR - JANVIER 2018

Dans le cadre du programme « Qualité de vie - Plateforme de modélisation et cartographie haute résolution de la qualité de l'air à Monaco », la Direction de l'Environnement réalise une cartographie haute résolution de la qualité de l'air de la Principauté qui prend en compte les effets 3D (relief, hauteur des bâtiments...).

52 capteurs ont été déployés sur l'ensemble du territoire monégasque pour deux campagnes de mesures en hiver et en été 2018. Réalisées en partenariat avec Air PACA (Atmo Sud), ces deux campagnes de mesures permettront de valider la modélisation haute résolution de la qualité de l'air en tenant compte de la dispersion des polluants.





JEUN'ELEC : TEST DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES - FÉVRIER 2018

Dans le cadre de la 19^{ème} édition du programme «Jeun'Elec», le Club des Véhicules Électriques de Monaco, en étroite collaboration avec la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Direction de l'Environnement, a proposé aux élèves volontaires des classes de 4^{ème} des collèges Charles III et François d'Assise Nicolas Barré de participer à une journée d'essais de véhicules électriques. Cette opération a permis une présentation de tous les modes de transports électriques (scooters, vélos à assistance électrique, automobiles et karts).



MONACO OCEAN WEEK 2 : CONFÉRENCE DE LANCEMENT - MARS 2018

La Fondation Prince Albert II de Monaco et ses partenaires - le Gouvernement Princier, le Centre Scientifique de Monaco, l'Institut océanographique et le Yacht Club de Monaco - réaffirment leur volonté d'agir face aux menaces qui pèsent sur l'environnement, en particulier sur l'océan.

MME MARIE-PIERRE GRAMAGLIA AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL - FÉVRIER 2018

Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, répondant à l'invitation d'André Garino, Président du Conseil Economique et Social, a présenté dans un premier temps le Pacte National pour la Transition Énergétique. Rappelant les principales actions en cours et à venir, telles que la mise en ligne du cadastre solaire et d'un site dédié, elle a ensuite précisé les grands axes du Pacte, ses objectifs et comment adhérer à sa Charte d'engagement. Dans un second temps ont été évoquées les grandes lignes du projet de mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP).



LE MINISTRE D'ÉTAT AU 8^{ème} FORUM MONDIAL DE L'EAU - MARS 2018

S.E. M. Serge Telle, participait au 8^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Brasilia. Près de 40 000 personnes de plus de 160 pays, dont les décideurs, les politiques, les experts, la société civile, ainsi que l'ensemble des acteurs de l'eau dans le monde se sont réunis autour du thème «Sharing water». Il a rappelé que Monaco, sous l'autorité de S.A.S. le Prince Souverain, a fait de l'eau une priorité. Le Ministre d'Etat a ensuite prononcé un discours à l'ouverture de la réunion ministérielle et a participé à une table ronde ministérielle consacrée au changement climatique.





LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT PARTICIPE À LA 6^{ème} SESSION PLÉNIÈRE DE L'IPBES, EN COLOMBIE - MARS 2018

L'IPBES ((Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques), créée en 2012, est un organisme intergouvernemental ouvert à tout membre des Nations unies. Cette 6^{ème} session, à laquelle la Direction de l'Environnement participait en tant que Point Focal pour la Principauté, a réuni environ 800 personnes.

Destinée à améliorer les liens entre les connaissances et la prise de décision, la Plateforme entend identifier et élaborer des méthodes d'appui aux décisions prenant en considération toutes les connaissances pertinentes sur la biodiversité et les services écosystémiques, qu'elles proviennent de la recherche scientifique, des Gouvernements, des organisations non-gouvernementales (associations, entreprises...) ou des acteurs locaux.



L'ENVIRONNEMENT EN PRINCIPAUTÉ : RECUEIL DE DONNÉES 2018 - AVRIL 2018

La Direction de l'Environnement édite le recueil de données environnementales dont l'objectif est de rendre accessible à tous l'ensemble des données. Cet ouvrage contient des bilans chiffrés sur l'énergie, les déchets, le climat, la qualité de l'air, la gestion de l'eau, le milieu marin et la biodiversité.

La Direction de l'Environnement y explicite également les enjeux environnementaux. Elle présente les données, leur évolution dans le temps et les interprète au regard des normes fixées ou des politiques mises en œuvre. Il s'agit donc d'une référence pour tous, néophytes ou spécialistes, qui souhaitent disposer de l'information environnementale du territoire monégasque.

BIODIVERSITÉ : PLAN D' ACTIONS NIVÉOLE DE NICE - AVRIL 2018

Un « Plan Local d' Actions pour la sauvegarde et la gestion de la Nivéole de Nice » est développé sur 3 ans (2018-2020) par la Direction de l' Environnement, en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMed) et l' Institut Méditerranéen de Biodiversité et d' Ecologie marine et continentale (IMBE). Ce programme comporte plusieurs volets parmi lesquels un repérage exhaustif de l' ensemble des populations de Nivéole à Monaco.



La Nivéole de Nice, espèce végétale endémique restreinte des Alpes-Maritimes, est protégée en France et en Italie et est inscrite à l' annexe I de la Convention de Berne. La Nivéole présente également une très forte valeur patrimoniale à Monaco. En effet, des résultats récents ont montré que les populations monégasques forment une Unité Evolutive Significative (ESU) unique. Leur préservation est donc prioritaire pour la conservation et l' évolution de cette espèce rare et localisée. Certaines populations existantes seront par ailleurs renforcées et deux populations seront réintroduites sur des sites où elles ont disparu.



BIODIVERSITÉ EN VILLE : CONSERVATION DES POPULATIONS D' OISEAUX - MAI 2018

Dans un contexte urbanisé, où ces abris se font plus rares, la Direction de l' Environnement procède à l' installation de plus de 40 nichoirs artificiels sur le territoire monégasque. L' objectif : favoriser la nidification, dans les parcs et jardins, des différentes espèces.

Les espèces visées sont essentiellement les passereaux, accoutumés au milieu urbain, ainsi que deux petits rapaces : le Petit-duc scops et le Faucon crécerelle. Une étude préliminaire a permis d' identifier les nichoirs spécifiquement adaptés à ces espèces et de déterminer leur localisation dans les jardins et parcs de la Principauté. Sur le terrain, les arbres les plus adaptés, la hauteur et l' orientation de pose des nichoirs ont été identifiés de façon précise.

Par ailleurs, dans le cadre d' un enseignement pratique interdisciplinaire, réalisé en sciences de la vie et en technologie, des nichoirs pour mésanges charbonnières ont été conçus par une classe de 3^{ème} du Collège Charles III et installés dans les jardins de la Principauté.



14^{ème} ÉDITION DE MONACOLOGY - JUIN 2018

Monacology, semaine monégasque de sensibilisation à l'environnement célèbre cette année sa 14^{ème} édition. Le Salon, situé sur le Quai Antoine 1^{er}, transposé en véritable EcoVillage, recevait la visite de S.A.S. le Prince Souverain et de Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Cette manifestation permet à plus de 1500 élèves de la Principauté et des communes limitrophes de découvrir les bases de l'écologie. Le Gouvernement Princier y est représenté par plusieurs stands, notamment la Mission pour la Transition Énergétique, la Direction de l'Environnement, la section Tourisme Responsable de la Direction du Tourisme et des Congrès.

Afin de sensibiliser les plus jeunes à la problématique de la pollution par les plastiques, la Direction de l'Environnement a offert aux enfants des écoles, une gourde personnalisable pour une utilisation au quotidien.

OPÉRATION DE NETTOYAGE DES ROCHES SAINT-NICOLAS - JUIN 2018



Dans le cadre de ses missions de protection de la biodiversité marine, la Direction de l'Environnement organise depuis deux ans des nettoyages des Roches Saint Nicolas. Ces opérations de nettoyages ont permis de retirer de nombreux déchets sur cette zone et sont également l'occasion de fédérer les différents acteurs locaux autour d'une action environnementale commune.

Ces roches à coralligènes, situées à la sortie du port de Fontvieille, présentent une biodiversité riche à préserver. Elles sont cependant soumises aux pressions des activités anthropiques illustrées par la présence de nombreux macro déchets, dont une forte proportion provient de l'activité de pêche de loisir (fils de pêche, hameçons).

LANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉCOMPENSE DU GESTE DU TRI DES EMBALLAGES EN VERRE CLIINK JUIN 2018

Lancement du dispositif smart-city Cliink : premier programme de récompense du geste du tri des emballages en verre mis en place en partenariat avec les commerçants.

37 bornes publiques vertes de collecte des déchets, destinées au recyclage du verre, sont équipées du dispositif smart-city « Cliink », premier programme de récompense du geste du tri des emballages en verre. L'utilisateur cumule ainsi des points qui lui permettent de bénéficier d'offres proposées par plus de 50 commerçants de la Principauté ou peuvent être transformés en dons à des associations caritatives.



PROGRAMME « PORT PROPRE » : DE NOUVEAUX CONTAINERS INSTALLÉS SUR LE PORT - JUIN 2018

Dans le cadre du programme «Port Propre», un aménagement a été installé sur le port de Monaco, par la Direction de l'Aménagement Urbain. Ce nouvel espace «Port Propre» est équipé pour le tri des déchets (conteneurs pour les déchets d'emballages et pour le verre) et également pour les déchets issus de l'activité des plaisanciers : huiles usagées et filtres à huile. De plus, des trappes ont été prévues pour les gros producteurs de déchets. Les conteneurs enterrés sont totalement étanches.

ATELIER DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AU MONDE MARIN - AOÛT 2018

La Direction de l'Environnement organise, en collaboration avec le Centre de Découverte du Monde Marin, deux journées de sensibilisation du grand public au milieu marin sur la plage du Larvotto. Cette bibliothèque itinérante et ludique « Bibliomer » permet de faire découvrir aux plus jeunes les richesses de la mer Méditerranée et de la zone littorale.

L'accent est mis sur le divertissement pour apprendre et découvrir tout en s'amusant avec de nombreux jeux sur la préservation de la biodiversité marine et la gestion des déchets.





L'HÉLIPORT DE MONACO : 1^{er} HÉLIPORT AU MONDE ACCRÉDITÉ CARBONE - OCTOBRE 2018

Dans le cadre du Plan Energie Climat, Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et l'Urbanisme, s'est mobilisée pour obtenir une accréditation carbone de l'Airport Council International Europe (www.aci-europe.org/) pour l'Héliport de Monaco.

La Direction de l'Aviation Civile, en collaboration avec la Direction de l'Environnement, a mis en place, en 2017, un programme pour atteindre la neutralité carbone. Par cette démarche, le Directeur de l'Aviation Civile, également en charge de la gestion de l'Héliport, s'est engagé à réduire significativement les GES émis par la structure.

Le programme compte à ce jour 189 aéroports accrédités dans le monde. L'Héliport de Monaco a dernièrement reçu son accréditation carbone : il s'agit du premier héliport à l'obtenir.

LA QUALITÉ DE L'AIR EN PRINCIPAUTÉ : SURVEILLANCE, INFORMATION ET RÉDUCTION DES SOURCES DE POLLUTION - OCTOBRE 2018

Dans le cadre de la politique du Gouvernement Princier en faveur de la qualité de vie, le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme se mobilise et développe son action autour de trois axes : la surveillance, l'information et la réduction des sources de pollution.

Mme Valérie Davenet, Directeur de l'Environnement a rappelé l'existence, depuis 1991, d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air, via 5 stations fixes, homologuées et certifiées, qui maillent l'ensemble du territoire et produisent des mesures quotidiennes. Valérie Davenet a également annoncé la mise en ligne sur le portail Internet du Gouvernement d'un Indice de la Qualité de l'Air, accessible à tous.

Mme Armelle Roudaut-Lafon, Directeur des Affaires Maritimes, a ensuite présenté l'Ordonnance Souveraine relative à la prévention de la pollution de l'atmosphère et l'interdiction du fioul lourd pour les navires. Par cet acte fort, la Principauté a fait le choix d'anticiper la création d'une zone d'émission contrôlée en Méditerranée et la baisse mondiale du niveau de soufre dans le fuel lourd, en 2020.



NOUVELLE RÉGLEMENTATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS - OCTOBRE 2018



Entourée de ses équipes de la Mission pour la Transition Énergétique (MTE), de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité (DPUM) et de la Direction de l'Environnement (DE), Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, présentait la nouvelle réglementation énergétique des bâtiments de la Principauté. Ce nouveau texte vient compléter la liste des nombreux outils mis en place par le Gouvernement Princier pour accompagner les acteurs de la transition énergétique de Monaco.



BÂTIMENTS DURABLES MÉDITERRANÉENS DE MONACO : LA PRINCIPAUTÉ S'ENGAGE DANS LA CONSTRUCTION DURABLE - OCTOBRE 2018

Dans le cadre de la réduction des émissions de GES du secteur du bâtiment, la Mission pour la Transition Énergétique rassemblait l'ensemble des corps de métier de la construction et de l'urbanisme autour de cet enjeu prioritaire.

L'objectif : présenter la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM), créée en Paca en 2009. Volontaire et innovante, cette démarche a pour ambition de favoriser les bonnes pratiques dans la construction pour préserver confort et santé, tout en tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

D'ici la fin de l'année 2019, la démarche sera adaptée au contexte et aux spécificités monégasques et deviendra BD2M : «Bâtiments Durables Méditerranéens de Monaco».

POSE DE PANNEAUX SOLAIRES À L'ÉCOLE DES RÉVOIRES - NOVEMBRE 2018

Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, s'est rendue sur le toit de l'École des Révoires où des panneaux solaires sont installés par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics. Cette installation comprend 161 m² de panneaux photovoltaïques, installés en toiture. Un écran placé dans le hall de l'École permettra aux élèves de visualiser la production instantanée, le cumul et le CO₂ évité. La production moyenne annuelle, 32 000 kWh, permettra de couvrir environ 15 % des besoins annuels de l'établissement.





MONACO S'ENGAGE CONTRE LA DÉFORESTATION : CHARTRE SUR L'UTILISATION ET LA GESTION VERTUEUSE DU BOIS - DÉCEMBRE 2018

La Charte sur l'utilisation et la gestion vertueuse du bois s'inscrit dans le cadre de l'opération « Monaco s'engage contre la déforestation », initiée en 2011 et fruit d'un partenariat entre le Gouvernement Princier, la Fondation Prince Albert II de Monaco, l'association MC2D et l'IMEDD. En 2017, 40 entreprises ont participé à cette étude et confirmé ainsi le renouvellement de leur attachement à la Charte et à leurs engagements. Ce bilan individuel permet au signataire de faire le point sur sa situation et de définir des objectifs d'amélioration.

NOUVELLE RÉGLEMENTATION SUR LES BRUITS ET HORAIRES DE CHANTIERS - DÉCEMBRE 2018

Deux Arrêtés Ministériels sur les bruits et les horaires de chantier ont été publiés au Journal de Monaco du 7 décembre 2018 ont pour objectif d'optimiser la qualité de vie en Principauté. Ils portent sur le renforcement de l'encadrement des horaires et périodes de réalisation des chantiers et la création d'un dispositif pour limiter les bruits de chantier.





LES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE INTÈGENT LE DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT DES VÉHICULES ÉCOLOGIQUES - AU 1^{er} JANVIER 2019

Dans le cadre des actions liées à la mobilité, le Gouvernement mène une politique engagée en faveur des véhicules propres ou peu polluants. Le Gouvernement a souhaité faire évoluer le dispositif avec la mise en place d'une subvention concernant les vélos à assistance électrique d'une puissance inférieure ou égale à 250 W, non immatriculés, et dont les propriétaires résident en Principauté. Ils pourront, dès lors, bénéficier d'une aide à l'achat de 30 % du prix du véhicule T.T.C., plafonnée à 400 euros.

Par ailleurs, afin d'encourager l'achat de véhicules écologiques, le plafond de l'aide à l'achat passe de 9.000 à 10.000 euros pour les quatre roues électriques et de 8.000 à 10.000 euros pour les véhicules hybrides rechargeables émettant moins de 21 g/km de CO₂.

De plus, afin d'inciter les chauffeurs de taxis et les sociétés de grande remise à se doter, dans le cadre de leur activité, de véhicules plus vertueux, ces derniers pourront bénéficier d'une aide forfaitaire complémentaire de 3.000 euros, qui vient s'ajouter à l'aide octroyée dans le cadre du dispositif. Le nouveau dispositif entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

INTERDICTION DES PAILLES ET BÂTONNETS MÉLANGEURS EN PLASTIQUE - AU 1^{er} JANVIER 2019

Dans le cadre de sa politique de réduction de la pollution par les plastiques, les pailles et bâtonnets mélangeurs en plastique sont interdits en Principauté depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les consommateurs sont invités à les substituer, par exemple, par ceux en bambou ou en métal.

C'est en 2016 que ce processus de réduction des plastiques a débuté avec l'interdiction des sacs en plastique à usage unique.

Cette interdiction s'étendra au 1^{er} janvier 2020 aux cotons-tiges, aux assiettes, aux gobelets, verres et couverts jetables en plastique.

En 2019, la Direction de l'Environnement lancera le label «Restaurant engagé» spécifiquement adapté aux restaurants.

La réduction des plastiques mais aussi la lutte contre le gaspillage alimentaire sont au cœur de cette démarche.



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT



PUBLICATIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PLAQUETTES INSTITUTIONNELLES



RECUEILS DE DONNÉES



BROCHURES





Impresso: L'Imprimerie de Monaco



**Commerce
Engagé**



**Restaurant
Engagé**

Direction de L'Environnement

3, avenue de Fontvieille
MC 98000 MONACO
Tél : + 377 98 98 80 00
Fax : + 377 92 05 28 91
environnement@gouv.mc
www.gouv.mc

 **Gouvernement Princier**
PRINCIPAUTÉ DE MONACO